



BO LE BULLETIN OFFICIEL DE L'ÉDUCATION NATIONALE

Bulletin officiel n°44 du 19 novembre 2020

Sommaire

Enseignement supérieur et recherche

Écoles normales supérieures

Débouchés offerts à partir de la Banque d'épreuves littéraires - session 2021
circulaire du 29-10-2020 (NOR : ESRS2028312C)

Enseignements primaire et secondaire

Lycée d'enseignement général et technologique

Enseignement optionnel de langue des signes française - Classes de seconde, première et terminale
arrêté du 17-7-2020 - JO du 8-11-2020 (NOR : MENE2018684A)

Personnels

Inspection générale de l'éducation, du sport et de la recherche

Composition de la commission administrative paritaire compétente
arrêté du 8-10-2020 (NOR : MENI2029774A)

Mouvement

Mise à disposition de la Polynésie française des personnels enseignants du 1er degré spécialisés - rentrée d'août 2021
note de service du 27-10-2020 (NOR : MENH2025673N)

Mouvement du personnel

Nomination

Représentants du personnel, des représentants de la Mutuelle générale de l'éducation nationale et des membres de l'administration à la commission nationale d'action sociale : modification
arrêté du 19-10-2020 (NOR : MENH2027634A)

Nomination

Secrétaire générale de l'académie de Strasbourg
arrêté du 30-10-2020 (NOR : MENH2029815A)

Enseignement supérieur et recherche

Écoles normales supérieures

Débouchés offerts à partir de la Banque d'épreuves littéraires - session 2021

NOR : ESRS2028312C
circulaire du 29-10-2020
MESRI - DGESIP A1-2

Texte adressé aux recteurs et rectrices d'académie ; aux cheffes et chefs d'établissement

La Banque d'épreuves littéraires (BEL) est constituée des épreuves d'admissibilité au concours Lettres (A/L) de l'ENS (Ulm), au concours littéraire de l'ENS de Lyon, et au concours langue étrangère : anglais de l'ENS Paris-Saclay. La voie Lettres - Sciences sociales (B/L) n'est pas concernée par la présente circulaire : elle a ses propres dispositifs.

Certaines épreuves de la BEL sont, depuis 2009, communes aux trois écoles normales supérieures. Depuis la session du concours 2011, la BEL est ouverte à de nouvelles écoles et formations.

L'accord conclu entre l'ENS, l'ENS de Lyon et les écoles et formations partenaires a pour objectif de permettre à un plus grand nombre de candidats issus des classes préparatoires de Lettres deuxième année d'intégrer des écoles ou formations variées, à partir de l'ensemble des épreuves écrites de l'ENS ou des ENS auxquelles ils se préparent.

L'ENS et l'ENS de Lyon restent organisatrices des concours et conceptrices des sujets et des programmes de seconde année.

Les écoles et formations membres de la BEL prennent en compte les épreuves écrites de la banque comme l'une des composantes des voies d'admissibilité dans leurs cursus, selon des modalités présentées, pour chaque partenaire, dans les annexes ci-jointes. Elles peuvent maintenir, si elles le souhaitent, leurs propres voies et/ou épreuves de recrutement en parallèle de la banque d'épreuves.

Les candidats, en fonction de leurs résultats aux épreuves écrites de la BEL et aux autres éventuelles épreuves d'admissibilité, ont la possibilité de se présenter aux épreuves d'admission d'autres concours et formations, auxquels ils se seront préalablement inscrits. L'admission se fait au niveau L3 ou M1.

La liste de ces concours et formations est fixée, pour 2021, aux établissements suivants :

- Celsa (Sorbonne Université) ;
- Concours BCE (21 écoles de management) ;
- Concours Ecris Littéraires (4 écoles de management) ;
- École nationale des Chartes ;
- École supérieure d'interprètes et de traducteurs (Esit, université Sorbonne Nouvelle Paris 3) ;
- Instituts d'études politiques (IEP) d'Aix-en-Provence, de Lille et de Lyon ;
- Isit (Institut de management et de communication interculturels) ;
- Institut supérieur du management public et politique (ISMAPP) ;
- École spéciale militaire de Saint-Cyr ;
- École du Louvre.

1. Procédure d'inscription des candidats

Tous les candidats qui veulent bénéficier du dispositif de la BEL doivent, *via* le serveur Internet www.concours-bel.fr, s'inscrire aux concours et passer les épreuves écrites des ENS : soit celles du concours A/L de l'ENS (Ulm), soit celles du concours littéraire de l'ENS de Lyon, soit celles des deux concours s'ils le souhaitent.

L'inscription à certains concours autres que ceux des ENS peut être payante. Les règlements des concours des différentes écoles peuvent prévoir la dispense des frais d'inscription pour les étudiants boursiers. Le cas échéant, le paiement des frais d'inscription s'effectue, lors de l'inscription, sur le site de la BEL : www.concours-bel.fr.

De nombreuses écoles et formations disposaient de voies ou d'épreuves permettant aux étudiants des CPGE littéraires d'intégrer leurs cursus. Ces voies d'accès ou épreuves sont parfois maintenues. Les inscriptions se font alors directement auprès des écoles et formations, lesquelles indiquent les conditions d'accès aux candidats.

2. Admissibilité

Les résultats des écrits des ENS sont transmis à une date convenue par les services compétents des ENS.

À partir de ces résultats, les écoles et formations partenaires de la BEL déterminent l'admissibilité dans leur propre voie

de recrutement. Cette admissibilité peut supposer que les candidats passent des épreuves supplémentaires, définies par ces écoles et formations.

3. Admission

L'admission est décidée par les différentes écoles et formations, chacune organisant les épreuves d'admission selon ses procédures propres, en veillant à les faire connaître aux étudiants et à les conseiller.

L'attention des candidats est attirée sur le fait que les notes obtenues à la BEL leur seront communiquées postérieurement à la fin de l'ensemble des épreuves.

4. Intégration

Les écoles et formations offrent des voies d'accès, *via* la BEL, soit au niveau L3, soit au niveau master, soit aux deux niveaux.

L'accès au niveau L3 est ouvert à tous les étudiants des classes préparatoires de Lettres deuxième année. L'année de L3 se fait dans l'école ou la formation d'accueil, ou sous sa responsabilité.

L'accès direct au niveau M1 est ouvert aux étudiants qui ont effectué une seconde ou une troisième année de classe préparatoire de Lettres deuxième année. L'établissement d'accueil peut imposer des conditions particulières ou des épreuves complémentaires qui seront clairement portées à la connaissance des candidats au moment de leur inscription.

Certaines écoles et formations peuvent aussi accepter de pré-admettre en cycle master un étudiant de niveau L2, à charge pour cet étudiant de valider l'année suivante une L3, selon des modalités définies par l'école ou la formation.

5. Groupe de suivi

Un groupe de suivi, réunissant un représentant de chacun des partenaires et des représentants des associations de professeurs et des proviseurs des lycées ayant des classes préparatoires, se réunit deux fois par an dans le but de faire le bilan du concours précédent, ainsi que le point sur la session en cours, et de favoriser les échanges et la concertation autour de la BEL.

6. Abrogation de la circulaire n° 2019-168 du 15 novembre 2019

La circulaire n° 2019-168 du 15 novembre 2019, relative aux débouchés offerts à partir de la Banque d'épreuves littéraires des écoles normales supérieures (session 2020), est abrogée.

Pour la ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation, et par délégation,
La directrice générale de l'enseignement supérieur et de l'insertion professionnelle,
Anne-Sophie Barthez

Annexe 1 - Celsa, Sorbonne Université

Grande école rattachée à l'université Sorbonne Université, le Celsa dispense des formations professionnalisantes de haut niveau en journalisme, communication, marketing, publicité et ressources humaines. Il délivre des diplômes de licence, master, doctorat, magistère et MBA.

Depuis le concours 2011, le Celsa propose deux voies d'accès à partir de la BEL, soit pour une entrée en troisième année de licence de l'information et de la communication du Celsa, soit pour une entrée en première année de master de l'information et de la communication du Celsa, spécialité journalisme. Les candidats doivent témoigner d'un réel intérêt pour le journalisme.

Les étudiants intéressés par le Celsa se reporteront utilement à son site Web : www.celsa.fr

I. Entrée en troisième année de licence de l'information et de la communication

1. Procédure d'inscription des candidats

Pour la session 2021, les étudiants qui souhaitent passer le concours d'accès en troisième année de licence de l'information et de la communication du Celsa disposent de deux voies d'accès :

- soit en passant toutes les épreuves du concours organisé par le Celsa. Les étudiants s'inscrivent directement auprès du Celsa (www.celsa.fr) et ne s'inscrivent pas sur le site d'inscription de la BEL.
- soit après inscription et composition aux épreuves écrites de la BEL, en ne passant que les épreuves d'admission du concours du Celsa, selon la procédure d'admission décrite ci-dessous. Les étudiants souhaitant passer par cette voie

doivent s'inscrire sur le site www.concours-bel.fr, sélectionner la case Celsa - concours d'entrée en L3 dans le logiciel d'inscription à la BEL et s'inscrire ensuite sur le site du Celsa www.celsa.fr.

Tout étudiant qui se présenterait au concours classique du Celsa et n'y serait pas admissible ne pourrait se prévaloir d'une admissibilité au concours des ENS pour passer les épreuves d'admission du Celsa.

2. Admissibilité

Au vu des résultats obtenus à la BEL, les candidats ayant obtenu à l'écrit des notes supérieures à un total défini par le Celsa seront déclarés admissibles au Celsa. Ces admissibles seront convoqués directement par le Celsa pour passer les épreuves d'admission.

3. Admission

Lors de leur inscription en ligne au Celsa, les admissibles devront choisir l'un des cinq parcours ouverts en troisième année de licence, à savoir :

- marque ;
- entreprises et institutions ;
- ressources humaines et conseil ;
- le Magistère ;
- médias.

Les épreuves d'admission consistent en :

- un entretien avec un jury correspondant au parcours choisi. Cet entretien a pour objectif d'apprécier la motivation du candidat et l'adéquation de son profil au parcours choisi ;
- un examen oral d'anglais visant à apprécier le niveau de compréhension auditive et l'expression orale des candidats.

II. Entrée en première année de master de l'information et de la communication, spécialité journalisme

Cette voie est réservée aux étudiants ayant effectué une seconde ou une troisième année de classe préparatoire de Lettres deuxième année.

1. Procédure d'inscription des candidats

Les étudiants qui souhaitent passer par la voie BEL le concours d'accès en première année de master information et communication, spécialité journalisme, et remplissent les conditions énoncées ci-dessus doivent passer les épreuves écrites de la BEL. Ils devront s'inscrire sur le site Internet de la BEL (www.concours-bel.fr) en sélectionnant la case Celsa - Master 1 de journalisme et s'inscrire ensuite sur le site du Celsa (www.celsa.fr).

2. Admissibilité

Au vu des résultats obtenus à la BEL, les candidats ayant obtenu des notes supérieures à un total défini par le Celsa seront déclarés admissibles au Celsa. Ces admissibles seront convoqués directement par le Celsa pour passer les épreuves d'admission

3. Admission

L'épreuve d'admission consiste en un entretien avec un jury chargé d'apprécier la motivation et les aptitudes du candidat pour exercer le métier de journaliste.

Le Celsa organisera une journée portes ouvertes le samedi 16 janvier 2021, de 11h à 17h, au Celsa même, et participera aux journées portes ouvertes de Sorbonne université, courant février 2021, au centre Malesherbes, pour les licences, et courant mars 2021, à la Maison de la recherche, pour les masters.

Annexe 2 - Concours BCE - Banque commune d'épreuves des écoles de management

La BCE est le concours post-classes préparatoires pour l'admission dans les programmes Grande École de 21 écoles de management : Audencia Business School ; Brest Business School ; BSB - Burgundy School of Business ; EM Normandie ; EDHEC Business School ; emlyon Business School ; ESC Clermont ; ESCP Business School ; Essec ; Excelia Business School ; Grenoble École de Management ; HEC Paris ; ICN Business School Artem ; INSEEC Grande École ; Institut Mines-Telecom Business School ; ISC Paris Grande École ; ISG International Business School ; MBS - Montpellier Business School ; Skema Business School ; SCBS - South Champagne Business School ; TBS.

La BCE est administrée par la Direction des admissions et concours de la Chambre de commerce et d'industrie Paris - Île de France.

Depuis le concours 2011, la voie d'accès que la BCE propose aux étudiants des classes préparatoires littéraires intègre les résultats obtenus aux concours de la BEL : concours A/L de l'ENS (Ulm), concours littéraire de l'ENS de Lyon, concours langue étrangère : anglais de l'ENS Paris-Saclay.

Les étudiants intéressés par la BCE se reporteront utilement à son site Web : www.concours-bce.com.

1. Procédure d'inscription des candidats

Les étudiants qui souhaitent passer les concours des écoles de la BCE doivent s'inscrire sur le site Internet de la BEL, www.concours-bel.fr, et sélectionner BCE, puis choisir les concours retenus. Ils devront déterminer dès leur inscription les notes qui entreront dans le calcul de l'admissibilité aux écoles de la BCE, celles du concours ENS (Paris) A/L ou celles du concours ENS de Lyon.

L'inscription aux concours des écoles de la BCE est payante, sauf pour les étudiants boursiers. Les candidats sont invités à consulter les tarifs appliqués sur le site Internet de la BCE.

La BCE maintient, en parallèle des épreuves de la BEL, ses propres épreuves écrites :

- épreuves communes de contraction de texte et de langues vivantes 1 et 2 ;
- épreuves spécifiques à la voie littéraire de dissertation littéraire, dissertation philosophique, et histoire ou géographie.

2. Admissibilité

Le jury réuni par chaque école arrête par ordre de mérite la liste des étudiants autorisés à passer les épreuves d'admission, en fonction du total de points obtenus à l'écrit. Dans ce total, on distingue :

- les notes obtenues aux épreuves écrites communes (obligatoires pour tous les concours) et spécifiques, mentionnées ci-dessus ; chaque école affecte aux épreuves qu'elle a retenues pour son concours des coefficients qui lui sont propres ;
- la moyenne d'admissibilité (sur 20) obtenue par les candidats aux épreuves des concours d'entrée aux ENS, également affectée d'un coefficient modulé par chaque école.

Ce total est, dans la voie littéraire comme dans les autres voies, de 600 points au maximum (30 coefficients). Il permet l'interclassement des candidats des différentes voies.

Le détail des coefficients, pour chaque école, est consultable dans la brochure annuelle du concours et, en ligne, sur le site Internet de la BCE.

3. Admission

Les candidats déclarés admissibles à l'un des concours BCE seront convoqués aux épreuves orales organisées par chacune des écoles aux concours desquelles ils se seront inscrits.

Les étudiants sont invités à prendre connaissance des modalités détaillées de concours (caractéristiques des épreuves, notamment) sur le site Internet de la BCE : www.concours-bce.com.

Annexe 3 - Concours Ecricome Littéraires

Ecricome est la banque d'épreuves communes à quatre grandes écoles de management :

- EM Strasbourg business school ;
- Kedge business school ;
- Neoma business school ;
- Rennes school of business.

Elle propose une gamme de concours ouverts à de nombreux profils, notamment le concours Ecricome Littéraires, destiné aux élèves des classes préparatoires littéraires (A/L et B/L). La présente annexe ne concerne que le concours A/L de l'ENS Ulm, les concours littéraires de l'ENS de Lyon (séries Lettres et arts, Langues vivantes, Sciences humaines) et le concours Langue étrangère : anglais de l'ENS Paris-Saclay.

Ecricome propose, à partir de la BEL, une voie d'accès aux étudiants des classes préparatoires littéraires.

Les étudiants intéressés par Ecricome se reporteront utilement à son site Web : [_http://www.ecricome.org](http://www.ecricome.org)

Les étudiants des filières littéraires disposent d'un nombre de places réservées au sein du Programme Grande École de chaque établissement membre.

1. Procédure d'inscription des candidats

Les étudiants qui souhaitent passer le concours Ecricome Littéraires doivent s'inscrire sur le site internet de la BEL, www.concours-bel.fr, et sélectionner la case Ecricome.

L'inscription au concours Ecricome Littéraires est payante pour tous :

- candidats non boursiers : frais de concours + frais administratifs,
- candidats boursiers : frais administratifs uniquement.

Les candidats devront impérativement créer un compte sur le site internet www.ecricome.org, afin de pouvoir consulter leurs résultats d'admissibilité et s'inscrire pour les épreuves orales.

2. Admissibilité

Les écoles d'Ecricome fixent chacune leur barre d'admissibilité à partir des notes obtenues par les candidats à la BEL.

3. Admission

Les candidats déclarés admissibles seront convoqués aux épreuves orales suivantes :

- un oral d'anglais ;
- un oral dans une autre langue vivante, ou en latin ou en grec ancien ;
- un entretien individuel.

Pour toutes les épreuves de langue vivante, un nouveau format est mis en place à compter de la session 2021 : l'audition d'un texte enregistré par un lecteur natif est remplacée par le visionnage d'une vidéo de trois minutes environ. Pendant les 20 minutes de préparation, le candidat peut librement revoir la séquence. S'en suit un entretien de vingt minutes devant un jury. Le candidat devra :

- 1) faire la synthèse de la séquence de manière à démontrer sa bonne compréhension du sujet (3-4 minutes) ;
- 2) commenter un point précis librement choisi ;
- 3) répondre aux questions de l'interrogateur sur le contenu de la vidéo ou plusieurs sujets connexes ;
- 4) finir l'entretien sur un sujet libre de manière à permettre aux membres du jury de vérifier ses connaissances civilisationnelles.

Les épreuves de langues sont communes à toutes les écoles et ne se passent qu'une seule fois et dans une seule école. Chaque note obtenue est validée par les autres écoles concernées, chaque école appliquant son propre coefficient.

L'entretien individuel se passe dans chacune des écoles où le candidat est admissible. Chaque école applique son propre coefficient.

Le candidat prend d'abord rendez-vous, pour la combinaison d'épreuves langues et entretien individuel, dans l'école qu'il a choisie lors de son inscription comme centre d'épreuves orales, sous réserve d'y être admissible. Il prend ensuite rendez-vous dans les autres écoles, s'il y est admissible, uniquement pour un entretien.

Les étudiants sont invités à prendre connaissance des modalités de ces épreuves orales sur le site internet d'Ecricome.

Annexe 4 - École nationale des Chartes

L'École nationale des Chartes est un établissement public, qui bénéficie du statut de grand établissement. Elle délivre trois diplômes :

- le master ;
- le doctorat ;
- le diplôme d'archiviste paléographe.

Le diplôme d'archiviste paléographe, seul concerné par la BEL, constitue une voie d'accès privilégiée aux corps de conservateur du patrimoine (spécialité archives) et de conservateur des bibliothèques. Les archivistes paléographes ont accès à ces débouchés, après avoir suivi les écoles d'application correspondantes (INP, ENSSIB). Certains préfèrent passer l'agrégation et poursuivre une carrière d'enseignant-chercheur, en histoire ou en lettres.

La scolarité d'archiviste paléographe dure trois ans et neuf mois et se conclut par la soutenance d'une thèse en fin de quatrième année. Sont recrutés des élèves fonctionnaires stagiaires ressortissants de l'UE, par le biais d'un concours national.

Ce concours d'entrée pour le diplôme d'archiviste paléographe distingue :

- un concours d'accès en première année, sur épreuves (20 postes d'élèves fonctionnaires stagiaires en 2020), subdivisé en deux voies : A (12 postes en 2020) et B (8 postes en 2020). Seule la voie B de ce concours est concernée par les épreuves de la BEL ;
- un concours d'entrée en deuxième année, sur titres (0 poste en 2020), qui n'est pas concerné par la BEL.

Les étudiants intéressés par l'École nationale des chartes se reporteront utilement à son site Web :

<http://www.chartes.psl.eu/fr/enseignements>.

1. Procédure d'inscription des candidats au concours d'accès en première année, voie B

Les candidats à la voie B s'inscrivent sur le site internet de la BEL (www.concours-bel.fr).

Deux épreuves écrites sur six sont communes à la BEL : composition d'histoire (pour laquelle l'École nationale des Chartres participe à la correction aux côtés de l'ENS (Paris) et de l'ENS de Lyon et commentaire d'un texte en langue vivante étrangère, avec traduction d'une partie ou de la totalité de ce texte (LV1). Pour ces deux épreuves, l'École nationale des Chartres prend les notes de la BEL. En outre, les épreuves de version latine ou de version grecque sont communes avec celles de l'ENS (Paris) (attention : seules les épreuves de version latine ou grecque de l'ENS sont prises en compte par l'École nationale des chartes, à l'exclusion des épreuves de traduction et de commentaire d'un texte latin ou d'un texte grec de l'ENS). Les autres épreuves sont propres à l'École nationale des Chartres.

2. Admissibilité au concours d'accès en première année, voie B

L'École nationale des Chartres fixe sa barre d'admissibilité à partir des notes obtenues par les candidats aux épreuves d'histoire et de LV1 de la BEL, le cas échéant aux épreuves de version latine ou grecque de l'ENS (Paris) et aux épreuves propres à l'école.

3. Admission

Les candidats déclarés admissibles seront convoqués aux épreuves orales organisées par l'École nationale des Chartres.

Les étudiants sont invités à prendre connaissance des modalités des épreuves écrites et orales sur le site Internet de l'école.

La possibilité est ouverte aux élèves bi-admis à l'ENS (Paris) et à l'École nationale des chartes de mener les deux cursus en parallèle. Le lauréat choisit l'établissement dont il suit la scolarité en tant que fonctionnaire stagiaire ; il est inscrit dans l'autre établissement en tant que simple élève, sans y bénéficier d'un traitement. Cette possibilité est notamment soumise à l'accord du directeur de l'établissement que le lauréat rejoint en tant que fonctionnaire stagiaire.

Annexe 5 - École Supérieure d'Interprètes et de Traducteurs (Esit) de l'université Sorbonne Nouvelle

École universitaire rattachée à l'Université Sorbonne Nouvelle, l'Esit forme des interprètes de conférence, des traducteurs spécialisés, des interprètes en langue des signes française et des chercheurs. Elle est habilitée à délivrer un master de traduction et un master d'interprétation de conférence, ainsi que le master européen d'interprétation de conférence (EMCI). Elle est membre du réseau Master européen de traduction (EMT). Depuis la session 2011, l'Esit propose une voie d'accès en master Traduction à partir de la BEL.

Les étudiants intéressés par l'Esit se reporteront utilement à son site Web : www.esit.univ-paris3.fr. À noter que l'Esit sera présente à la journée portes ouvertes de l'université Sorbonne Nouvelle, qui aura lieu le samedi 6 mars 2021.

1. Procédure d'inscription des candidats

Les étudiants intéressés par l'Esit doivent s'inscrire sur le site commun de la banque d'épreuves littéraires (BEL), www.concours-bel.fr, en veillant à sélectionner l'Esit dans la section Banques/Concours/Options. Les étudiants ne peuvent choisir que le master Traduction.

L'Esit rappelle aux candidats l'importance de choisir une combinaison linguistique en rapport avec les langues dans lesquelles ils vont concourir.

Afin que le jury d'admissibilité de l'Esit puisse délibérer, les étudiants doivent envoyer en février 2021 leur bulletin de notes du premier semestre (à contact-bel-esit@univ-paris3.fr), en rappelant la combinaison linguistique présentée au concours de l'Esit : combinaison linguistique trilingue (langue maternelle A, langue active B, langue passive C, l'anglais et le français étant obligatoires en B ou en C) ou combinaison linguistique bilingue (langue maternelle A, langue active B).

Le français et l'anglais sont les deux langues obligatoires pour une combinaison linguistique trilingue. Les combinaisons linguistiques bilingues comprennent obligatoirement le français. La combinaison bilingue anglais-français est disponible chaque année ; pour toute autre langue, les candidats doivent s'assurer au préalable de leur disponibilité à l'ESIT pour l'année d'inscription visée.

Une documentation explicative spécifique est téléchargeable sur le site Web de l'Esit (<http://www.univ-paris3.fr/esit>), sous la rubrique Candidats/Candidats CPGE.

Les candidats ayant présenté aux concours ENS une ou deux épreuves de langue pour lesquelles la section Traduction de l'Esit ne prévoit pas d'enseignement *a minima* en combinaison bilingue ne seront pas retenus par le jury de l'Esit.

2. Admissibilité

Seuls les candidats BEL ayant validé une L3 dans une université française ou étrangère ou effectué une seconde année de classe préparatoire de Lettres deuxième année pourront s'inscrire au concours de l'Esit. Au vu des résultats obtenus à la BEL, l'Esit détermine la liste des candidats autorisés à se présenter aux épreuves d'admission parmi les candidats de niveau L3.

3. Admission

Le jury de l'Esit convoquera aux épreuves écrites (rédaction, synthèse et traduction) les candidats retenus. Les modalités de ces épreuves seront consultables sur le site Internet de l'Esit. L'admission sera prononcée par le jury de l'Esit au vu des résultats obtenus dans ces épreuves.

4. Intégration à l'Esit

En cas de réussite aux épreuves d'admission, les candidats seront admis en première année de master.

Annexe 6 - Instituts d'études politiques (IEP)

Trois instituts d'études politiques proposent aux étudiants des classes préparatoires littéraires, à partir de la BEL et de l'École nationale des Chartes (concours B), une voie d'accès en cycle master. Cette voie s'ajoute aux autres procédures déjà existantes et qui sont maintenues.

Ces trois IEP sont :

- l'IEP d'Aix-en-Provence ;
- l'IEP de Lille ;
- l'IEP de Lyon.

Les étudiants intéressés par ces IEP se reporteront utilement à leur site Web :

Site Internet de l'IEP d'Aix-en-Provence : <http://www.sciencespo-aix.fr> ;

Site Internet de l'IEP de Lille : <http://www.sciencespo-lille.eu> ;

Site Internet de l'IEP de Lyon : <http://www.sciencespo-lyon.fr>.

1. Procédure d'inscription des candidats

Les étudiants qui souhaitent passer le concours d'accès en première année du cycle master des IEP cités ci-dessus disposent de deux voies d'accès :

- soit en suivant la procédure d'admissibilité en quatrième année des IEP, organisée par chaque IEP. Les étudiants s'inscrivent alors directement auprès des IEP et n'indiquent pas le choix d'un IEP dans le logiciel d'inscription à la BEL ;
- soit, après inscription à la BEL et composition aux épreuves écrites, en ne passant que les épreuves orales d'admission propres aux IEP. Les étudiants souhaitant suivre cette voie doivent choisir l'IEP ou les IEP auquel e auxquels ils veulent candidater, dans le logiciel d'inscription à la BEL.

Les candidats inscrits aux IEP *via* la BEL ne peuvent s'inscrire à la procédure classique d'admission en cycle master.

2. Admissibilité

Chaque IEP fixe, à partir des notes obtenues par les candidats à la BEL, une barre d'admissibilité qui correspond à trois fois le nombre de places proposées au recrutement par cette voie (20 places maximum par IEP, en 2021).

3. Admission

Chaque IEP convoque les candidats déclarés admissibles pour un entretien de motivation. Le jury vérifie l'adéquation entre le profil des candidats et celui des spécialités ou des majeures demandées dans les IEP.

Lors des résultats d'admission, une liste principale est établie et, éventuellement, une liste complémentaire.

4. Intégration aux IEP

Les candidats de niveau L2, admis à l'un des trois IEP cités plus haut, conserveront pendant un an le bénéfice de leur

admission. Celle-ci ne sera définitive qu'après une année supplémentaire effectuée selon les conditions posées par le jury de l'IEP dans lequel le candidat sera intégré en 2021. Pendant cette année, le candidat devra valider 60 crédits ECTS, en interne au sein de l'IEP, ou dans le cadre d'une L3 universitaire.

En fonction des résultats obtenus, l'admission sera définitivement validée et cette validation interviendra lors du jury d'admission au concours 2021.

Si le candidat concerné a effectué une deuxième ou une troisième année de classe préparatoire de Lettres deuxième année, le jury de l'IEP pourra déclarer son admission dès la rentrée 2021.

Les renseignements sur l'organisation des voies d'admission et la présentation des cycles de master seront disponibles, à partir de janvier 2021, sur les sites Internet des IEP concernés.

L'IEP de Lille organisera une journée portes ouvertes le 30 janvier 2021.

Annexe 7 - Isit (Institut de management et de communication interculturels)

L'Isit est une association loi 1901, créée en 1957 pour former les traducteurs et les interprètes de conférence pour les organisations internationales (Commission européenne, Unesco, OCDE, ONU, etc.). Les compétences professionnelles attendues des diplômés correspondent aux exigences de ces organisations. L'Isit forme aujourd'hui, au niveau master, des experts du multilinguisme et de l'interculturel, en proposant des spécialisations en management interculturel, stratégies internationales et diplomatie, digital, communication interculturelle et traduction, interprétation de conférence, etc. Le diplôme de l'Isit bac + 5 est visé par l'État (grade de master). Ses diplômés ont vocation à travailler dans les organisations internationales et les entreprises comme traducteurs et interprètes, mais aussi comme spécialistes de la communication, du marketing ou des ressources humaines, dans les services internationaux des grandes entreprises françaises et étrangères.

Depuis la session 2011, l'Isit propose deux voies d'accès à partir de la BEL, soit pour une entrée en troisième année de licence, soit pour une entrée en première année de master, voie réservée aux étudiants ayant effectué une deuxième ou une troisième année de classe préparatoire de Lettres deuxième année.

Les étudiants intéressés par l'Isit se reporteront utilement à son site Web : <http://www.isit-paris.fr>.

I. Entrée en troisième année

1. Procédure d'inscription des candidats

Les étudiants qui souhaitent entrer en troisième année à l'Isit disposent de deux voies d'accès :

- sur dossier, dans le cadre de la convention passée avec la CPGE dans laquelle ils sont inscrits ;
- après inscription à la BEL et composition aux épreuves écrites, le cas échéant. Les candidats sélectionnent, lors de leur inscription sur le site Internet de la BEL (www.concours-bel.fr), la case Isit - Concours d'entrée. Ils s'inscrivent par ailleurs auprès de l'Isit, en ligne, sur le site www.isit-paris.fr, avant le 16 mai 2021 minuit. Les candidats devront porter une attention particulière à la combinaison de langues dans laquelle ils choisiront de composer aux concours d'entrée dans les ENS. En effet, si ces langues ne correspondent pas aux langues de formation de l'Isit (voir liste sur le site www.isit-paris.fr), ils devront passer, pour être admissibles, une ou deux épreuves complémentaires dans les langues concernées.

Les étudiants peuvent être autorisés à présenter l'admission par les deux voies.

2. Admissibilité

Au vu des résultats obtenus à la BEL et le cas échéant aux épreuves complémentaires, les candidats ayant obtenu à l'écrit des notes supérieures à un total défini par l'Isit seront déclarés admissibles à l'Isit.

3. Admission

L'admission est prononcée par le jury de l'Isit, après examen du dossier et au vu des résultats obtenus dans les différentes épreuves. Les dates de résultats seront précisées sur le site www.isit-paris.fr.

II. Entrée en quatrième année

Cette voie est réservée aux étudiants ayant effectué une troisième année en classe préparatoire de Lettres.

1. Procédure d'inscription des candidats

Les étudiants qui souhaitent entrer en 4e année à l'Isit doivent d'abord s'inscrire à la BEL. Lors de cette inscription, les candidats doivent cocher la case Isit - Concours d'entrée. Ils s'inscrivent par ailleurs auprès de l'Isit, en ligne, sur le site www.isit-paris.fr, avant le 16 mai 2021 minuit.

Les candidats devront porter une attention particulière à la combinaison de langues dans laquelle ils choisiront de composer aux concours d'entrée dans les ENS. En effet, si ces langues ne correspondent pas aux langues de formation de l'Isit (voir liste sur le site), ils devront passer, pour être admissibles, une ou deux épreuves complémentaires dans les langues concernées.

2. Admissibilité

Au vu des résultats obtenus à la BEL et aux épreuves complémentaires, les candidats ayant obtenu à l'écrit des notes supérieures à un total défini par l'Isit seront déclarés admissibles à l'Isit.

3. Admission

Le jury de l'Isit examinera les dossiers des candidats qui présenteront les conditions ci-dessus énoncées. Il pourra proposer à certains candidats en 4^e année, dont les résultats ne lui sembleraient pas suffisants, la possibilité d'être admis en troisième année de l'Isit. Les dates de résultats seront précisées sur le site www.isit-paris.fr.

L'Isit organise des journées portes ouvertes les samedis 28 novembre 2020, 6 février et 13 mars 2021.

Adresse électronique pour toute question : admissions@isit-paris.fr.

Annexe 8 - Institut supérieur du management public et politique (ISMaPP)

L'Institut supérieur du management public et politique est un établissement privé d'enseignement supérieur technique, reconnu par l'État (arrêté du 31 mars 2008, publié au JO du 11 avril 2008). Les principes fondamentaux qui régissent ses activités et animent son action sont contenus dans la Charte de l'établissement.

L'ISMaPP délivre :

- un diplôme d'établissement (bac + 3) en *Science politique et management public* ;
- un diplôme d'établissement (bac + 5) en *Stratégie et décision publique et politique* ;
- la certification *Manager des affaires publiques*, enregistrée au niveau I, dans le Répertoire national des certifications professionnelles (RNCP) par arrêté du 17 juillet 2015, publié au JO du 25 juillet 2015.

Pour la session 2021, les étudiants qui souhaitent passer le concours d'accès en première année (bac+3) ou deuxième année (bac+4) de l'ISMaPP disposent de deux voies d'accès :

- soit en suivant la procédure d'admissibilité en première ou deuxième année de l'ISMaPP. Les étudiants s'inscrivent alors directement auprès de l'ISMaPP et ne sélectionnent pas, dans le logiciel d'inscription à la BEL, la case ISMaPP ;
- soit, après inscription à la BEL et composition aux épreuves écrites de l'ENS (Paris) ou de l'ENS de Lyon, en ne passant que l'épreuve orale d'admission propre à l'ISMaPP. Les étudiants souhaitant suivre cette voie doivent sélectionner la case « ISMaPP » dans le logiciel d'inscription à la BEL.

Les candidats inscrits à l'ISMaPP *via* la BEL ne peuvent s'inscrire à la procédure classique d'admission.

L'inscription au concours d'entrée de l'ISMaPP dans le cadre de la BEL se fait en même temps que celle aux concours d'entrée dans les Écoles normales supérieures, sur le site www.concours-bel.fr.

Les candidats qui souhaiteraient présenter les deux concours, celui de l'ENS (Paris) et celui de l'ENS de Lyon, devront déterminer, dès leur inscription, les notes qui entreront dans le calcul de l'admissibilité à l'ISMaPP.

L'ISMaPP prend en compte la totalité des épreuves écrites de la BEL comme l'une des composantes des voies d'admissibilité dans son cursus, selon des modalités présentées ci-après.

L'ISMaPP propose deux voies d'accès à partir de la BEL, soit pour une entrée en première année (Science politique et management public - bac + 3), soit pour une entrée en deuxième année (Stratégie et décision publique et politique - bac + 4). Les candidats doivent témoigner d'un réel intérêt pour la sphère publique.

Les étudiants intéressés par l'ISMaPP se reporteront utilement à son site Web : <http://www.ismapp.com>.

I. Entrée en première année (Science politique et management public - bac + 3)

1. Procédure d'inscription des candidats

Les étudiants s'inscrivent et composent aux épreuves écrites de la BEL. Ils sont dispensés des épreuves écrites du concours de l'ISMaPP et ne passent que les épreuves d'admission, selon la procédure décrite ci-dessous. Les étudiants souhaitant passer par cette voie doivent sélectionner la case ISMaPP - concours d'entrée en bac + 3 dans le logiciel d'inscription à la BEL (www.concours-bel.fr).

2. Admission

Les candidats inscrits au concours de l'ISMaPP dans le cadre de la BEL seront convoqués à une épreuve orale. Celle-ci consistera, devant jury, en un entretien de sensibilité aux enjeux de la sphère publique, qui vise à apprécier la motivation du candidat et l'adéquation de son profil à la formation envisagée.

Seront déclarés admis les candidats ayant obtenu un total de points à l'écrit (notes de la BEL) et à l'oral supérieur au total de points défini par l'ISMaPP en fonction du nombre de places mises au concours.

II. Entrée en deuxième année (Stratégie et décision publique et politique - bac + 4)

Cette voie est réservée aux étudiants ayant effectué une seconde ou une troisième année de classe préparatoire de Lettres deuxième année.

1. Procédure d'inscription des candidats

Les étudiants remplissant les conditions énoncées ci-dessus doivent passer les épreuves écrites de la BEL. Ils devront s'inscrire dans le logiciel d'inscription à la BEL (www.concours-bel.fr) en sélectionnant la case ISMaPP - concours d'entrée en bac + 4.

2. Admission

Les candidats inscrits au concours de l'ISMaPP dans le cadre de la BEL seront convoqués à une épreuve orale. Celle-ci consistera, devant jury, en un entretien de sensibilité aux enjeux de la sphère publique, qui vise à apprécier la motivation du candidat et l'adéquation de son profil à la formation envisagée.

Seront déclarés admis les candidats ayant obtenu un total de points à l'écrit (notes de la BEL) et à l'oral supérieur au total de points défini par l'ISMaPP en fonction du nombre de places mises au concours.

Annexe 9 - École spéciale militaire de Saint-Cyr (ESM) - concours littéraire

L'École spéciale militaire de Saint-Cyr - Coëtquidan est une école militaire qui forme des officiers.

Elle est située à l'ouest de Rennes. Le statut des élèves est celui d'officier des armes de l'armée de terre. La scolarité, d'une durée de 3 ans, est rémunérée.

Les étudiants intéressés par l'ESM de Saint-Cyr se reporteront utilement au site suivant : <https://www.st-cyr.terre.defense.gouv.fr/index.php/Les-Ecoles/L-Ecole-Speciale-Militaire-de-Saint-Cyr/Comment-integrer-l-ESM/Le-concours-d-entree-a-l-ESM-Litteraire>.

1. Inscription

Les candidats sont soumis aux formalités d'inscription exigées des candidats aux concours de la BEL.

Ils doivent remplir les conditions spécifiques d'inscription suivantes :

- être de nationalité française ;
- être âgé de 22 ans au plus au 1^{er} janvier de l'année du concours (pour le concours 2021, être né en 1999 ou après) ;
- être en règle avec le code du service national ;
- être titulaire du baccalauréat ;
- satisfaire aux conditions d'aptitude physique requises pour l'admission dans le corps des officiers des armes de l'armée de terre.

La langue de l'épreuve de commentaire de texte en langue vivante étrangère et traduction d'une partie ou de la totalité de ce texte est choisie parmi l'anglais, l'allemand, l'arabe moderne, le chinois, l'espagnol, l'italien, le portugais ou le russe.

L'inscription ne donne lieu à aucuns frais de dossier.

Toutes les informations utiles, notamment les textes réglementaires et les dispositions relatives au concours, sont disponibles sur le site : <http://www.st-cyr.terre.defense.gouv.fr/index.php/Les-Ecoles/L-Ecole-Speciale-Militaire-de-Saint-Cyr/Comment-integrer-l-ESM>.

Les épreuves du concours sont définies dans l'arrêté du 13 septembre 2018 relatif aux concours d'admission à l'École spéciale militaire de Saint-Cyr et paru au JO n° 218 du 21 septembre 2018, texte n° 11).

La liste des centres médicaux des armées est accessible à : <http://www.defense.gouv.fr/sante/dossiers-complementaires/classeur-stress-post-traumatique/contacts-cma>. Les candidats conservent leur dossier et leur certificat médical, sans les envoyer. Ils sont invités à vérifier, lors de la remise de leur certificat d'aptitude, que la case Apte a bien été cochée, à défaut de quoi ils ne pourront accomplir les épreuves sportives et seront *de facto* éliminés. Le certificat médical d'aptitude sera présenté le premier jour de convocation aux épreuves orales et sportives.

Dans le cas où un candidat ne pourrait consulter un médecin des armées du fait de son éloignement géographique, il est autorisé à présenter un certificat médical signé par un médecin civil. Dans ce cas, seule son aptitude à subir les épreuves sportives pourra être reconnue. Il devra néanmoins consulter un médecin des armées impérativement avant son incorporation à l'ESM, afin que son aptitude générale au service soit déterminée. Le modèle d'imprimé de certificat médical civil est disponible en annexe de l'arrêté du 24 novembre 1998 paru au JO du 3 janvier 1999 et en annexe du rapport du jury du concours littéraire de la session 2020, publié sur le site : <http://www.st-cyr.terre.defense.gouv.fr/index.php/Les-ecoles-de-Saint-Cyr-Coetquidan/Menu-Haut/mediatheque/Concours-ESM-Filiere-litteraire/ESM-Filiere-litteraire-Reglementation-Organisation-des-epreuves>.

2. Épreuves écrites

Les résultats sont arrêtés par le directeur des ressources humaines de l'armée de terre (DRHAT), conformément aux décisions du jury. Ils sont consultables sur Internet (<http://www.st-cyr.terre.defense.gouv.fr/index.php/Les-Ecoles/L-Ecole-Speciale-Militaire-de-Saint-Cyr>) et publiés au Bulletin officiel des armées.

3. Épreuves orales et sportives d'admission

Les candidats admissibles sont convoqués par courriel aux épreuves orales et sportives par le bureau concours de la DRHAT, dans un centre d'examen en région parisienne. Ils doivent se présenter le premier jour des épreuves munis d'un certificat médical d'aptitude à la pratique des épreuves sportives.

Le programme des épreuves orales de mathématiques et de langues anciennes est fixé chaque année par une circulaire diffusée sur le site : <http://www.st-cyr.terre.defense.gouv.fr/index.php/Les-Ecoles/L-Ecole-Speciale-Militaire-de-Saint-Cyr/Comment-integrer-l-ESM/Le-concours-d-entree-a-l-ESM-Litteraire>.

Le ministre des Armées (ou le chef d'état-major de l'armée de terre par délégation du ministre) arrête, conformément aux décisions du jury, la liste principale et la liste complémentaire d'admission à l'ESM de Saint-Cyr. Les résultats, disponibles sur Internet (<http://www.st-cyr.terre.defense.gouv.fr/index.php/Les-Ecoles/L-Ecole-Speciale-Militaire-de-Saint-Cyr>), sont publiés au Bulletin officiel des armées.

4. Bonification

Aucune bonification n'est accordée.

5. Intégration

La procédure d'intégration dans l'école est fixée par le bureau concours de la DRHAT, en concertation avec l'ESM de Saint-Cyr (<http://www.st-cyr.terre.defense.gouv.fr/index.php/Les-Ecoles/L-Ecole-Speciale-Militaire-de-Saint-Cyr/Les-dossiers-d-incorporation>).

L'admission à l'ESM de Saint-Cyr ne devient définitive qu'après vérification ultime de l'aptitude médicale (dossier médical datant de moins d'un an, **préalablement établi dans un centre médical des armées**), ainsi que des conditions d'accès à la fonction publique, et après signature de l'acte d'engagement.

Coordonnées	Places offertes 2021
École spéciale militaire de Saint-Cyr 56381 Guer Cedex	Arrêté annuel à paraître au J.O. en février/mars 2021 (NB : 39 en 2020)

Organisme chargé du concours : Direction des ressources humaines de l'armée de terre (DRHAT) - Bureau concours - Case 120 - Fort Neuf de Vincennes - Cours des Maréchaux - 75614 Paris Cedex 12. Tél : 01 41 93 34 27 ou 34 57 - E-mail : concours.rdt@gmail.com.

Annexe 10 - École du Louvre

Établissement d'enseignement supérieur placé sous la tutelle du ministère chargé de la culture, l'École du Louvre dispense, depuis 1882, un enseignement d'archéologie, d'histoire de l'art et des civilisations, de muséologie, de techniques de sauvegarde, de conservation et de mise en valeur du patrimoine culturel. Sa pédagogie associe cours théoriques et approches concrètes (travaux dirigés devant les œuvres, séances dans les salles de musée), et s'appuie sur l'étude des témoignages matériels des différentes cultures (sites, édifices, œuvres, objets conservés dans les collections). Elle est mise en œuvre par un corps enseignant composé en majorité de conservateurs de musée et de professionnels du patrimoine.

- Le cursus de formation de l'École du Louvre est organisé selon le schéma européen LMD. L'établissement délivre les diplômes suivants :
- Le Diplôme de premier cycle de l'École du Louvre : bac + 3 ;
- Le Diplôme de muséologie de l'École du Louvre : bac + 4 ;
- Le Diplôme de deuxième cycle de l'École du Louvre (habilité au grade de master) : bac + 5 ;
- Le Diplôme de troisième cycle de l'École du Louvre (en co-encadrement universitaire ou non) : bac + 8.

L'École accueille environ 1 600 élèves.

Les élèves intéressés par l'École du Louvre se reporteront utilement à son site web : <http://www.ecoledulouvre.fr>.

1. Procédure d'inscription des candidats

L'École du Louvre propose une voie d'accès à partir de la BEL pour une entrée en troisième année de premier cycle pour les élèves de CPGE ayant suivi, au minimum, deux années de classe préparatoire (hypokhâgne et khâgne), option Histoire des arts.

Les élèves de CPGE qui souhaitent postuler en troisième année à l'École du Louvre doivent :

- s'inscrire à au moins l'un des concours suivants :

- concours de l'ENS de Lyon, série Lettres et arts, spécialité Arts - Histoire et théorie des arts,

- concours de l'ENS (Paris), option Histoire et théorie des arts,
- concours B de l'École nationale des Chartes, option Histoire des arts,

- sélectionner, dans le logiciel d'inscription à la BEL (www.concours-bel.fr), la case École du Louvre.

L'inscription au concours de l'École du Louvre est payante (65 euros), sauf pour les boursiers sur critères sociaux.

2. Admissibilité

L'École du Louvre fixe l'admissibilité à partir des notes obtenues par les candidats aux épreuves de la BEL.

3. Admission

Les candidats déclarés admissibles seront convoqués directement par l'École du Louvre aux épreuves suivantes :

- un oral d'histoire des arts, ayant pour objectif de vérifier la culture générale du candidat dans ce domaine ;
- un entretien individuel ayant pour objectif d'apprécier la motivation du candidat et l'adéquation de son profil avec le cursus envisagé.

Les étudiants sont invités à prendre connaissance du calendrier et des modalités de ces épreuves orales sur le site Internet de l'École du Louvre : www.ecoledulouvre.fr, dans la rubrique Être élève/premier cycle/comment s'inscrire/admission BEL-CPGE.

Seront déclarés admis les candidats ayant obtenu un total écrit et oral supérieur à la barre d'admission établie par l'École du Louvre en fonction du nombre de places disponibles. La liste des admis sera mise en ligne sur le site de l'établissement. Une liste d'attente sera établie.

Pour toute information complémentaire :

> Contact : bel@ecoledulouvre.fr

> Portes ouvertes et salons :

L'École du Louvre organise une journée portes ouvertes le dimanche 17 janvier 2021. Elle est également présente aux salons étudiants, à Paris, sur le stand du ministère de la Culture (Salon européen de l'éducation, Salon des formations artistiques, Start).

Enseignements primaire et secondaire

Lycée d'enseignement général et technologique

Enseignement optionnel de langue des signes française - Classes de seconde, première et terminale

NOR : MENE2018684A

arrêté du 17-7-2020 - JO du 8-11-2020

MENJS - DGESCO A1-3

Vu Code de l'éducation ; arrêté du 9-4-2019 ; avis du Conseil national consultatif des personnes handicapées du 9-7-2020 ; avis du CSE du 9-7-2020

Article 1 - L'enseignement de la langue des signes française au lycée d'enseignement général et technologique est fixé par les annexes du présent arrêté.

Article 2 - Les dispositions du présent arrêté prennent effet à compter de la rentrée de l'année scolaire 2020-2021.

Article 3 - Le présent arrêté sera publié au Journal officiel de la République française.

Pour le ministre de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports, et par délégation,
Le directeur général de l'enseignement scolaire,
Édouard Geffray

Annexe 1

➡ Programme de langue des signes, littérature et culture sourde (LSF L1) de seconde, première et terminale des voies générale et technologique, enseignement optionnel

Annexe 2

➡ Programme de langue des signes française, langue seconde (LSF L2) de seconde, première et terminale des voies générale et technologique, enseignement optionnel

Annexe 1 - Programme de langue des signes, littérature et culture sourde (LSF L1) de seconde, première et terminale des voies générale et technologique, enseignement optionnel

Sommaire

Préambule

Étude de la LSF au lycée

I – Principes et objectifs

II – Étude de la langue : présentation

III – Étude de la langue : mise en œuvre

IV – Étude de la langue : activités, et évaluation

Programme

I – Présentation générale

II – Contenus

Les dénominations suivies d'un astérisque sont définies dans le glossaire en fin de document.

Préambule

Le programme de lycée de langue des signes française* (LSF) langue première s'adresse à des élèves sourds, malentendants ou entendants ayant déjà acquis un niveau intermédiaire de maîtrise de la LSF. Cet enseignement poursuit des objectifs d'instruction et d'éducation répondant aux finalités de l'enseignement de la LSF dans l'ensemble du cursus scolaire : la consolidation des compétences fondamentales d'expression*, de lecture*/visionnage*, de production* et d'analyse, dans une perspective de formation de la personne et du citoyen et la constitution d'une culture personnelle.

Ce programme vise à construire une approche raisonnée des formes et des genres, de manière à permettre un approfondissement par l'étude d'œuvres de la littérature sourde* en lien avec les thématiques du programme.

Les finalités propres à l'enseignement de la LSF au lycée sont les suivantes :

- améliorer les capacités d'expression et de compréhension de l'élève par un enseignement de la langue et par la pratique fréquente et régulière d'exercices et activités variés d'expression, de lecture/visionnage, de production* (en continuité de l'enseignement débuté en primaire ou au collège) ;
- amener l'élève à lire/visionner les œuvres, lui permettre de les comprendre et de les apprécier, de manière à construire une culture littéraire sourde, ouverte sur les autres arts, sur les différents champs du savoir et sur la société. Ceci passe par l'acquisition de connaissances solides dans la discipline, notamment dans les domaines de l'analyse littéraire ;
- structurer cette culture en développant la sensibilité et la créativité de l'élève dans l'approche des formes, des œuvres en LS-vidéo* et des textes, mais aussi en faisant toute sa place à la dimension historique qui permet de donner à l'élève des repères clairs et solides ;

- former et cultiver le sens esthétique de l'élève, en favorisant l'appropriation de ses lectures/visionnages et en renforçant ses capacités d'analyse et d'interprétation ;
- permettre à l'élève d'approfondir sa réflexion et d'exercer son esprit critique, le rendre capable de développer une réflexion personnelle et une argumentation convaincante, en expression* comme en production*, mais aussi d'analyser les stratégies argumentatives de discours* en LS-vidéo* ou de textes en français écrit ;
- favoriser le développement d'une attitude autonome et responsable, notamment en matière de recherche, d'information et de documentation.

Ces finalités sont en relation étroite les unes avec les autres. L'enseignement qui les vise suppose une progression ordonnée, prenant appui sur des lectures/visionnages nombreux et sur l'étude de discours* majeurs du patrimoine littéraire sourd. Les divers exercices et activités du cours de LSF contribuent à la mise en œuvre de cette progression. L'acquisition par l'élève des connaissances et des compétences définies par le programme donne lieu à des évaluations régulières. Celles-ci permettent de prévoir l'accompagnement, le soutien ou l'approfondissement adaptés aux besoins de l'élève.

La discipline vise à transmettre la connaissance et le goût de la langue ainsi que la découverte de l'exploration de la littérature sourde*, à encourager les pratiques de l'expression*, de la lecture*/visionnage* et de la production*, pour favoriser chez l'élève une appropriation personnelle des œuvres. Elle permet ainsi l'acquisition de compétences fondamentales de compréhension et d'expression, de réflexion, d'interprétation et d'argumentation. L'enseignement de la LSF joue un rôle déterminant dans la formation de l'esprit, le développement de l'imagination et l'éducation de la sensibilité et du goût. À travers la fréquentation des œuvres en LS-vidéo* et des textes de la littérature sourde*, il contribue également à enrichir l'expérience de l'élève, son approche des questions éthiques, sa connaissance du monde et d'autrui.

L'étude de la LSF au lycée

I – Principes et objectifs

Si l'étude de la littérature sourde* constitue le cœur de l'enseignement de la LSF au lycée, le travail sur la langue doit y conserver une place fondamentale, car c'est de la maîtrise de la langue que dépendent à la fois l'accès de l'élève aux discours* qui constituent le patrimoine littéraire sourd et sa capacité à maîtriser l'expression* et la production* en LSF.

Le développement de cette maîtrise recouvre donc deux aspects complémentaires :

- l'amélioration de la compréhension, de l'expression*, de la lecture*/visionnage* et de la production* (*compétences langagières*). Il s'agit d'un travail qui permet à l'élève d'enrichir son lexique, de structurer sa pensée par l'expression linguistique la plus juste, de percevoir la nuance d'une formule chez un locuteur, d'en proposer une reformulation, d'appréhender et de manipuler la structure grammaticale d'un énoncé*, de s'approprier le fonctionnement et les nuances de sa langue ;
- l'acquisition d'un vocabulaire métalinguistique permet de décrire le fonctionnement de la langue et des discours*, en particulier le discours littéraire, et d'accéder à l'implicite. Les connaissances métalinguistiques portent sur les classes grammaticales, les différents rapports qui s'établissent entre les unités linguistiques au sein de l'énoncé et du discours, ainsi que sur les notions relatives au fonctionnement du discours littéraire, notamment les figures de style dont elles proposent des définitions.

Au lycée, la compétence de traduction du français écrit en LSF est également développée. La traduction en situation d'enseignement, entendue au sens large, est au cœur des disciplines en LSF depuis le cycle 2. Elle est l'opération fondamentale par laquelle un élève sourd ou malentendant bilingue s'approprie et assimile un message écrit en langue française, considérée comme la langue seconde de cet élève.

La connaissance des principes de la grammaire rend l'expression plus sûre et, inversement, la possession d'un vaste vocabulaire et l'aisance à bâtir des énoncés sont renforcées par le regard réflexif que la grammaire permet de porter sur les discours.

L'étude de la grammaire n'est ainsi pas une fin en soi. Le travail de l'expression* et de la production* s'affranchit du recours systématique au métalangage grammatical. Il est en effet essentiel d'identifier pour le travail d'expression des situations concrètes et des objectifs dont la signification est clairement perçue par l'élève.

II – Étude de la langue : présentation

Grammaire

Les apprentissages du collège sont confortés et renforcés tout au long de la scolarité au lycée. Plutôt que d'introduire des notions nouvelles, il s'agit d'enrichir les connaissances linguistiques par l'ouverture de nouvelles perspectives ou par des approfondissements, dans une démarche spiralaire.

La description linguistique pouvant opérer sur de multiples plans (sémantique, syntaxique, pragmatique, etc.), et sur plusieurs échelles (unité linguistique, énoncé*, discours, etc.), on aborde ainsi progressivement la complexité de la langue.

Le surcroît d'attention au lycée porte sur les points suivants :

- **la structure interne des signes lexicaux et des unités de transfert**

Les unités lexicales et les diverses unités de transfert remplissent des fonctions différentes selon les énoncés, qu'elles structurent aux plans morphologique et syntaxique. L'élève doit parfaire une connaissance (bien entamée au cycle 4) des mécanismes de formation et de stabilisation du vocabulaire de la LSF, tant pour les signes déjà existants que pour ceux qui émergent (néologismes). Parallèlement, il doit affiner sa connaissance des diverses catégories de transfert.

- **la nature : nom* et verbe***

Les deux catégories essentielles à l'énoncé*, le nom et le verbe, sont présentes dans la LSF. L'observation des différences entre noms et verbes débutée au cycle 4 amène l'élève à approfondir les caractéristiques morphologiques et fonctionnelles des deux catégories et à analyser les comportements de ces unités en discours* (verbes non directionnels, directionnels, spatiaux).

- **les fonctions et les types de noms***

Les unités nominales peuvent être utilisées seules ou rattachées à d'autres éléments. L'élève est amené à identifier les différents types de nominaux et leurs fonctions possibles au sein de l'énoncé*. Par ailleurs, il consolide sa connaissance des champs sémantiques ainsi que celle de l'étymologie.

- **la morphosyntaxe et le classement des verbes* selon leur valence***

La catégorisation des verbes dépend de leurs potentialités morphologiques et de leurs possibilités syntaxiques. Le nombre requis d'actants liés au verbe constitue la valence verbale*. Jusqu'au cycle 4, le verbe a fait l'objet d'une approche principalement morphologique et sémantique : parvenu au lycée, l'élève doit être capable de détailler davantage une forme verbale.

- **les valeurs aspectuelles et modales des verbes***

L'aspect englobe à la fois des caractéristiques sémantiques intrinsèques aux verbes* et des appréciations subjectives de la durée ; il concerne la manière de décrire l'action exprimée par le verbe* à différents stades de sa réalisation, c'est-à-dire la façon dont le locuteur envisage son déroulement (accompli, inaccompli, ponctuel, duratif, itératif...).

Le mode exprime l'attitude du locuteur/énonciateur par rapport à son énoncé* (constatif, hypothétique, dubitatif...). L'élève doit être capable d'expliquer le rôle des aspects et des modes et d'identifier ce qui permet leur expression en LSF (modification du mouvement du verbe, expression faciale...).

- **les types d'énoncés***

Ce que l'on nomme les types d'énoncés renvoie aux diverses formes que peut prendre un énoncé produit par rapport à sa forme la plus neutre (affirmatif, interrogatif, exclamatif, impératif...). Il s'agit des transformations possibles d'un énoncé de base faites au moyen de paramètres manuels et non manuels. L'élève est amené à expliciter les types des énoncés extraits ou produits.

- **la cohésion morphosyntaxique de l'énoncé***

La question de la structure morphosyntaxique reprend de manière synthétique les principes de structuration abordés depuis le cycle 2, la possibilité de construire des références actancielles, temporelles et spatiales, soit à partir de pointages du regard et de la main et de placements de signes dans l'espace de signation (iconicité diagrammatique), soit par le biais des structures de transfert (iconicité d'image), soit encore en combinant les deux. Elle offre en outre l'occasion de consolider la connaissance des fonctions morphosyntaxiques dans l'énoncé simple ou complexe.

- **la syntaxe visuo-gestuelle au sein du discours***

La LSF dépend des contraintes d'une pensée visuelle reposant sur les processus de traitement de l'information visuelle par le cerveau du sujet signant, et d'une expression gestuelle. Il est possible de voir les procédés mis en œuvre pour construire des références actancielles, spatiales et temporelles dans un espace de signation sémantiquement organisé. De fait, les différents éléments évoqués dans un discours sont agencés : l'élément principal au centre et les éléments secondaires en périphérie ; les éléments hiérarchisés de haut en bas ; la situation avant l'action ; les verbes dans l'ordre chronologique ; la cause avant la conséquence ; le stimulus avant la réponse ; la proposition conditionnelle avant la proposition

principale... La pensée visuelle fait appel, en tant que de besoin, aux techniques également identifiables dans les arts visuels tels que le cinéma ou la bande dessinée, notamment le plan et la prise de vue (zoom avant ou arrière ; différents types de cadrage ; plongées ; mouvements de vue).

L'élève est conduit à analyser et expliquer la structuration d'un discours au moyen des règles qui entrent en ligne de compte dans la syntaxe visuo-gestuelle.

Expression*, production* et traduction

Les éléments présentés ci-dessous sont des axes autour desquels peuvent s'organiser les activités de l'élève tout au long de sa scolarité au lycée.

Il peut s'agir tout d'abord de *relations logiques fondamentales*, qui se rencontrent dans la plupart des discours construits :

- l'expression de la condition ;
- l'expression de la cause, de la conséquence et du but ;
- l'expression de la comparaison ;
- l'expression de l'opposition et de la concession.

Pour chacun de ces axes, en fonction des travaux en LSF directe ou différée conduits en classe, le professeur présente à l'élève un ensemble organisé de constructions et de signes qu'il peut s'approprier au moyen de courts exercices de production* personnelle ou de reformulation (voir *infra*).

Il peut s'agir également de compétences plus générales relevant de la communication, qui mettent en jeu tant le lexique que la syntaxe ou la structuration du discours* :

- adapter son expression en LSF directe ou différée aux différentes situations de communication ;
- organiser le développement logique d'un propos ;
- reformuler et synthétiser un propos ;
- discuter et réfuter une opinion ;
- exprimer et nuancer une opinion ;
- produire un discours en utilisant des procédés stylistiques et rhétoriques.

Le travail des connaissances linguistiques et celui des compétences d'expression*, de lecture*/visionnage*, de production* sont complémentaires. Il est judicieux de consacrer un moment avec l'élève à identifier et décrire les caractéristiques grammaticales des éléments qu'il a acquises au cours des activités d'expression* et de production*. Par exemple, une attention portée aux propositions principales et subordonnées trouverait sa place au terme d'un travail sur les relations logiques, ou bien une observation des formes de reprise conclurait utilement un travail sur l'organisation des idées du discours.

L'élève doit aussi étendre la compétence de traduction du français écrit en LSF. Au lycée, la compréhension de discours en « langue des signes internationale » doit aussi être travaillée. L'expression en signes internationaux doit aussi être favorisée, ce qui permet à l'élève de s'ouvrir à la pluralité des langues des signes et de maîtriser une adaptation linguistique en fonction des interlocuteurs étrangers en situation de communication.

III – Étude de la langue : mise en œuvre

L'analyse grammaticale ponctuelle

Le professeur peut consacrer une partie de la séance à un *moment de grammaire*. Il propose ainsi à l'élève d'analyser un court énoncé* extrait d'un enregistrement en cours d'étude, avec l'objectif d'identifier une classe de signes, une fonction morphosyntaxique ou la nature lexicale ou de transfert de l'unité. Il peut s'agir de revenir sur les connaissances acquises au collège. Ce moment de grammaire permet en outre de repérer des questions à traiter dans le cadre de l'accompagnement personnalisé.

La leçon de grammaire

Le professeur peut consacrer une partie de la séance à présenter dans le détail un point de grammaire accompagné d'exercices favorisant son appropriation. La leçon de grammaire autonome est une modalité particulièrement indiquée lorsqu'il s'agit par exemple d'aborder les questions de syntaxe.

Il est toutefois essentiel de combiner la présentation des questions de grammaire avec des exercices d'entraînement et de manipulation syntaxique et morphologique (commutation, déplacement, suppression, adjonction, amplification de la structure productive, passage d'une unité lexicale à une unité de transfert, ou bien à une iconicité de type diagrammatique) qui permettent d'améliorer les compétences d'expression* et de production*. Il ne s'agit pas de transformer l'élève en linguiste, l'objectif étant de lui permettre de maîtriser sa langue et d'avoir un recul suffisant.

IV – Étude de la langue : activités et évaluation

L'étude de la langue ne doit pas se limiter à l'acquisition de connaissances théoriques permettant de décrire les discours*. Pour assurer le lien entre ces connaissances et les compétences d'expression* et de production*, le professeur propose des exercices et activités variés qui encouragent la réflexion de l'élève sur la langue et donnent lieu à des évaluations régulières.

Grammaire

Le professeur pose régulièrement à l'élève des questions ponctuelles portant sur la morphologie et la syntaxe (identification de formes verbales, des nature et fonction des constituants, analyse logique d'énoncés*). Sont ainsi envisagés :

- *les types d'énoncés** : transformation d'énoncés (relativisation, interrogation, négation, etc.) ; commutation avec des énoncés sémantiquement équivalents... ;
- *la structure morphosyntaxique* : commutation avec d'autres structures d'iconicité sémantiquement équivalentes, etc. ;
- *les outils de cohésion discursive* : repérage de ces outils dans un discours, commutation avec des expressions synonymes, etc.

Expression*, production* et traduction

En fonction d'enjeux précis de communication prenant en compte les besoins de l'élève, le professeur définit et met en œuvre dans sa classe les activités d'expression et de production qu'il juge utiles. Par exemple, à partir d'un corpus étudié en classe ou introduit pour l'occasion, il peut mettre en évidence des occurrences exprimant telle ou telle relation logique qu'il incombe à l'élève d'identifier. Il dresse ensuite avec la classe une liste d'outils grammaticaux et lexicaux exprimant la même relation, et propose des exercices (voir *infra*). L'objectif est de munir l'élève d'outils lui permettant de bâtir des énoncés et des discours de dimensions et de structures variées.

Outre les compétences d'expression et de production, le développement des capacités de traduction passe par une attitude plus réfléchie, dans une approche comparative entre la LSF et le français écrit. Ces activités s'organisent épisodiquement durant la scolarité au lycée. Sous la conduite du professeur, l'élève repère et identifie les éléments signifiants essentiels d'un texte, préalable indispensable à la pratique de la traduction proprement dite. À cet effet, une progression dans l'apprentissage est proposée pour conduire l'élève vers l'indispensable connaissance de la morphologie, de la syntaxe visuo-gestuelle et du lexique. À ce stade, une familiarité croissante avec des contenus de plus en plus longs et complexes permet à l'élève de perfectionner l'approche contrastive. De même, les exercices auxquels il est entraîné (contraction de discours ou de textes, synthèses, analyses discursives, iconographiques et filmiques) étendent ses savoir-faire langagiers. Il importe également, dans les évaluations, de donner pleinement leur part à des questions portant sur la compréhension et la traduction des textes proposés en LSF, et d'offrir la possibilité à l'élève de produire un discours personnel lié à l'un des axes d'étude. Cette augmentation de la production d'une version doit lui faciliter la voie vers les méthodes propres à l'enseignement supérieur en lui donnant accès à des discours en LSF directe ou différée plus complexes.

En outre, la compréhension de discours en situation d'interprétation avec un interprète diplômé LSF/français oral entre en considération. Le professeur veille à ce que l'élève comprenne des propos interprétés dans d'autres enseignements s'il y a lieu. Dans les cours de LSF, sont proposés des entraînements de reformulation de propos interprétés sur enregistrement vidéo dans une forme en LSF dénuée d'éléments modalisés de l'oralité.

Exercices

L'entraînement aux activités d'expression* et de production* est déterminant, mais l'acquisition des compétences de prise de parole, d'analyse et d'interprétation, ainsi que le développement d'une réflexion autonome et l'appropriation des connaissances que vise l'enseignement de la LSF passent par la pratique d'exercices divers.

L'élève garde la trace du travail et des activités menés tout au long de la scolarité au lycée. À cet effet, le professeur propose les outils adéquats : fiches de révision et travaux de synthèse. Il veille également à faire pratiquer le plus régulièrement possible des productions* d'appropriation. Celles-ci peuvent prendre des formes variées, en fonction des élèves et des axes d'étude : restitution des impressions de lecture*/visionnage* (antérieure ou postérieure aux commentaires) ; jugement personnel sur un discours*

ou une œuvre ; production* d'invention (pastiche, changements de cadre spatio-temporel, changements de point de vue...) ; production* d'intervention (changement d'un possible narratif, insertion d'éléments complémentaires dans le discours...) ; association au discours, justifiée par l'élève, d'un texte ou d'une œuvre iconographique ; construction de l'édition numérique enrichie d'un document* (notes, illustrations, images fixes ou animées, éléments d'interactivité...)...

Les différents types d'exercices ci-dessous sont choisis en fonction des axes d'étude étudiés :

- la contraction en LS-vidéo* de discours signés* ;
- l'explication en LS-vidéo de discours signés ;
- le commentaire en LS-vidéo de discours signés ;
- l'exposé signé sur une question transversale au récit (personnages, lieux, temporalité, thèmes dominants ou valeurs en jeu...) ou sur un mouvement culturel, sur un personnage historique ;
- la production* d'appropriation (production d'invention ou d'intervention à partir d'un extrait de l'une des œuvres étudiées ; résumé d'une partie du récit ; production d'une appréciation concernant la préférence de l'élève pour tel personnage ou tel épisode ; association d'une image au discours et justification de l'illustration ; production d'une description...) ;
- la production* de discours argumentatifs de diverses formes ;
- la dissertation en LS-vidéo sur une œuvre étudiée ou un sujet ;
- le débat signé, qui suppose une préparation et une modération des échanges ainsi qu'une répartition des rôles, et peut faire l'objet d'un compte rendu en LSF différée ;
- l'éloquence en LSF ;
- la traduction en LSF d'écrits français ; la traduction en LSF de discours en « langue des signes internationale ».

La diversification des exercices en fonction du niveau de l'élève et l'adaptation à ses besoins sont nécessaires pour qu'il puisse progresser. Le travail personnel avant et après le cours, qui doit être régulièrement demandé à l'élève, peut fournir l'occasion de cette individualisation, une fois identifiées les difficultés et les perspectives de progrès à envisager. Les ressources numériques peuvent y contribuer. En outre, elles permettent d'approfondir, d'enrichir et de diversifier les activités.

De surcroît, le professeur veille à installer les élèves dans une démarche de projet pour les rendre autonomes dans l'usage de la langue. Les élèves constituent un dossier sous forme numérique (diaporama), dans lequel ils présentent des documents* vus en classe et choisis par eux-mêmes en lien avec l'un des axes d'étude du programme. Ce dossier personnel, finalisé en classe de terminale, rend compte du patrimoine linguistique, littéraire et culturel que l'enseignement de la LSF leur a offert.

Évaluation

Les compétences de compréhension, d'expression*, de production* et de traduction sont généralement évaluées au lycée de manière globale et indifférenciée à l'occasion des travaux de production* (composition, commentaire de discours*, exposé, éloquence, etc.) ; on ne fait alors qu'estimer une « qualité d'expression » d'ensemble.

Par ailleurs, une activité trop systématique (repérage, étiquetage et application) et réglée par une feuille de route balisant d'emblée la séance ne garantit pas l'adhésion de tous les élèves. À l'inverse, le fait de réactiver par digression et à contretemps certaines notions connexes peut les rendre moins claires. Il est donc essentiel de concilier la réitération qui permet l'automatisation et la motivation qui se nourrit du plaisir de comprendre et de progresser. En mettant en œuvre les exercices de grammaire, d'expression*, de production* et de traduction, le professeur prend soin de concevoir des activités calibrées en fonction d'objectifs précis et explicites pour les élèves.

Tout au long des années de lycée, les évaluations, conçues pour mesurer les progrès des élèves, sont programmées régulièrement en cours et en fin de chaque séquence. Les élèves sont évalués sur la base des exercices travaillés en classe.

Travail interdisciplinaire

Le professeur peut s'appuyer sur les objets d'étude et les œuvres des programmes de français pour mettre en place un projet interdisciplinaire, afin de consolider l'étude contrastive entre les deux langues, LSF et français écrit. Le professeur peut, par exemple, proposer l'étude d'œuvres littéraires en les mettant en relation avec des œuvres picturales. Il peut mettre en parallèle, à titre d'exemple, des exercices de dissertation écrite et en LS-vidéo* avec l'enseignement du français.

Il peut, dans la mesure du possible, établir des liens avec les programmes d'histoire et ceux d'histoire des arts, et développer des études mobilisant les ressources du patrimoine français, utilement complétées par l'offre numérique éducative.

Programme

I - Présentation générale

L'enseignement de la LSF en classe de seconde et en cycle terminal obéit à des finalités qui tiennent à la nature de ses objets principaux et à leur liaison consubstantielle : la langue et la littérature sourdes*. Il est en relation étroite avec les autres enseignements linguistiques, artistiques et culturels. S'appuyant sur les acquis du collège, il vise à rendre plus nette la conscience linguistique des élèves sourds et plus solide leur connaissance de la langue, pour leur permettre d'avoir une compréhension plus fine de ce qu'ils lisent / visionnent, de s'exprimer en LSF avec aisance, justesse et rigueur. Il se donne également pour objectif de construire une culture littéraire structurée et d'en favoriser l'appropriation par les élèves. En ce sens, l'enseignement de la LSF suppose que soit favorisée une pratique intensive de toutes les formes, scolaires et personnelles, de la lecture littéraire. Ce programme vise l'approfondissement et l'élargissement des connaissances et des savoirs, selon une perspective historique porteuse de sens et de nature à doter les élèves de repères forts et structurants, inscrits dans la chronologie de l'histoire littéraire et culturelle. Il vise aussi à développer chez les élèves sourds la connaissance précise d'éléments majeurs de la culture considérée. C'est dans le travail d'appropriation des œuvres que cet enseignement participe à la valorisation d'un riche patrimoine.

Les principaux objectifs sont donc d'amener les élèves à réfléchir, lire/visionner, produire et s'exprimer. L'acquisition d'une compréhension de la langue et l'aisance de l'expression qui en résulte, ainsi que la construction d'une culture littéraire sourde partagée et assimilée personnellement par chaque élève, dépendent de l'interaction de ces quatre activités fondamentales.

L'enseignement de la LSF contribue au développement des compétences d'expression* et de production*, notamment à travers la pratique de l'argumentation. Celle-ci conduit à préciser sa pensée et à expliciter son raisonnement de manière à convaincre. Elle permet à chacun de faire évoluer sa pensée, jusqu'à la mettre en cause si nécessaire. Si ces considérations sont valables pour tous les élèves, elles prennent un relief particulier pour ceux qui ont à préparer l'épreuve orale terminale du baccalauréat.

II - Contenus

À chaque niveau de la seconde à la terminale, les contenus culturels et littéraires sont déclinés en deux thématiques, elles-mêmes subdivisées en trois axes d'étude. La première thématique, quel que soit le niveau de classe, est évoquée dans une perspective anthropologique et la deuxième thématique dans une perspective historique. Chaque axe d'étude met en lumière des aspects particuliers, linguistiques et culturels, sociologiques, humains/technologiques, éducationnels, sociaux, artistiques. Ces aspects sont abordés dans un ordre séquentiel des axes, quels que soient le niveau de classe et la thématique. En ce sens, chaque niveau de classe étudie ces six aspects. Ces axes, ni limitatifs ni exhaustifs, ne constituent pas un catalogue de prescriptions juxtaposées : ils ont pour fonction d'aider les professeurs à élaborer des progressions pédagogiques adaptées à la diversité des niveaux et des besoins des élèves.

Pour chacune des deux thématiques, anthropologique et historique, un descriptif permet d'explicitier les contenus proposés à l'analyse et d'orienter la réflexion. À ce descriptif est associé un programme de lectures pour chacun des niveaux. Les thématiques proposées permettent d'aborder un nombre de figures et d'œuvres importantes dans les domaines de la littérature, des arts en général (peinture, sculpture, photographie, cinéma, télévision, chansigne) et de l'histoire des idées. Les artistes, les penseurs et leurs œuvres sont replacés dans leur contexte historique, politique et social. Des documents en LS-vidéo* ou en français écrit de différentes natures (discours* ou textes littéraires à dimension philosophique ou politique ; tableaux, gravures, photographies, films, articles de presse, données chiffrées...) et de périodes différentes sont mis en regard les uns avec les autres pour permettre des lectures croisées ou souligner des continuités ou des ruptures.

Le professeur organise librement son enseignement, de manière à faire acquérir à l'élève une bonne maîtrise des œuvres littéraires. Le travail mené en classe vise à développer les capacités de lecture*/visionnage*, d'expression* et de production* de l'élève, à enrichir et structurer sa culture littéraire et artistique.

Le professeur s'attache notamment à rendre l'élève progressivement plus autonome dans ses démarches, qu'elles soient de recherche, d'interprétation, ou d'expression en LSF directe ou différée et d'appropriation, et capables de développer une réflexion personnelle sur les œuvres en LS-vidéo* ou en français écrit. Le choix des discours en LS-vidéo et textes en fonction d'un axe d'étude est à l'initiative du professeur. Ils ne font pas tous nécessairement l'objet d'une explication ; certains d'entre eux peuvent être étudiés selon une perspective plus large.

Une œuvre littéraire en LS-vidéo et une autre œuvre littéraire en français écrit, à raison d'une œuvre par thématique, doivent être lues/visionnées et étudiées dans leur intégralité pendant l'année. Pour les autres œuvres abordées en classe, il appartient au professeur de sélectionner, notamment dans les listes proposées dans ce programme, les extraits les plus appropriés pour leur approche. Les œuvres et supports ne sont mentionnés dans les descriptifs des thématiques qu'à titre d'exemple, et bien d'autres documents* peuvent être utilisés en classe.

Au quotidien, le professeur sélectionne des documents authentiques en LS-vidéo* (LSF et signes internationaux) et ceux de toute autre nature (iconographique et textuelle) qui peuvent s'inscrire dans des champs disciplinaires variés (littérature, art, histoire, sociologie, sciences...). La mise en regard de ces supports permet à l'élève d'appréhender un sujet de manière de plus en plus complexe et nuancée. La confrontation de différents éléments (époques, approches...) constitue une démarche propice à l'enrichissement de la langue et de la pensée. L'élève est invité à prendre du recul pour alimenter une réflexion personnelle et développer ses compétences d'expression* et de production*.

SECONDE

Thématique 1 : Espaces collectifs

Par la rencontre et les échanges, le partage de paroles, de récits et de pratiques, les activités sociales visent à établir, entretenir et renforcer les relations entre les hommes. Se manifestant dans des sphères très différentes – relations amicales ou familiales, activités d'amateurs ou de professionnels, vie associative, échanges internationaux –, les formes de la vie collective invitent à investir ou à inventer des espaces, des projets, des questionnements qui développent les relations sociales et permettent à l'individu de s'intégrer et de se construire. En ce sens, elles sont donc un véritable enjeu social qui interroge toutes les sociétés et toutes les époques. Cette thématique offre de multiples sujets d'étude et ouvre des problématiques permettant une compréhension de la communauté sourde*, dans sa réalité plurielle et ses relations à l'autre, aujourd'hui et dans des périodes révolues. À l'échelle de la famille, des amis pour bavarder, apprendre et se socialiser dans des contextes aussi divers que les événements ou les festivals, les sourds et ceux qui les rejoignent expriment un désir de se retrouver, d'être ensemble. Ces pratiques construisent une cohésion sociale et transforment ceux qui y prennent part. La thématique permet aux élèves d'appréhender les circonstances, les fonctions et l'efficacité des différentes modalités d'être et d'agir ensemble. Elle les invite à explorer les formes d'organisation et de participation collectives et le sens que les différents acteurs donnent à leur engagement.

Axe 1 : Diversités linguistiques

Pour des raisons génétiques (la surdité est un gène récessif), la transmission des langues des signes ne peut suivre les voies habituelles, dans la mesure où la grande majorité (95 %) des parents d'enfants sourds ne sont ni sourds ni locuteurs de LS. Parallèlement, les parents sourds ont très majoritairement des enfants entendants.

La LSF est une langue avec des structures grammaticales propres très différentes de celles du français. Il est difficile de déterminer les circonstances de l'émergence de la LSF. Dès qu'un sourd isolé en milieu entendant se trouve en position de devoir s'exprimer et de se faire comprendre de son entourage, il met en œuvre une organisation linguistique, qui va se complexifier lorsqu'il entre en interaction avec d'autres sourds. Bien avant le XVIII^e siècle, des sourds utilisaient ainsi des langues des signes interindividuelles dites « familiales » (à l'échelle de la famille, du voisinage...). Celles-ci étaient susceptibles de devenir par ailleurs des langues des signes de petites communautés dès lors qu'ils étaient en mesure de rencontrer d'autres sourds. C'est notamment ce qui s'est produit à Paris (voir le témoignage de Desloges).

Comment s'est développée la LSF dans l'histoire ? Comment s'est-elle diffusée dans le monde ? Comporte-t-elle des régionalismes ? Des néologismes ?

Il s'agit d'analyser l'étymologie des signes, de comprendre les paramètres de leur formation, leur origine. Y a-t-il des points communs à cet égard entre la langue française et la LSF ?

La diversité des contextes familiaux (enfants sourds de parents entendants, enfants sourds de parents sourds et enfants entendants de parents sourds...) génère une diversité linguistique qui mérite d'être prise en considération.

Axe 2 : Pluralité des espaces

La communauté sourde* possède une caractéristique que d'autres communautés n'ont pas, à savoir une présence dans tous les pays du monde. Ceci permet une richesse dans les échanges et dans les rencontres. Quels sont les points communs et les différences (historiques, linguistiques, culturels, personnels...) entre les communautés de sourds à l'international ? Quels liens les unissent ? Comment définir la notion de communauté* ? Dans quelle mesure les épreuves vécues par les adultes sourds sont-elles bénéfiques aux plus jeunes ?

Comment les fondements et les liens au sein de la communauté sourde ont-ils évolué avec le temps ? Depuis la réduction du nombre d'internes sourds, les institutions deviennent des lieux de mémoire importants. Quels sont les lieux éphémères (festivals, conférences, expositions...), fixes, épisodiques, virtuels où s'opèrent les rencontres et les échanges d'idées ? Les apports des nouvelles technologies créent-ils de nouveaux liens sociaux ? Les nouvelles technologies ont marqué un tournant dans la vie des sourds. Comment définir les nouveaux liens sociaux et leurs fondements dans les nouveaux espaces virtuels ? Quels sont les rôles de la nouvelle génération de sourds dans cette nouvelle configuration ? Comment des êtres qui sont différents se comportent-ils lors de la rencontre ? Faut-il se ressembler pour qu'une rencontre soit réussie ?

Axe 3 : Interactions et partages

Les sourds évoluent dans un monde majoritairement entendant. Ils doivent continuellement s'adapter et très peu de lieux leur permettent de s'exprimer directement en langue des signes sans passer par un interprète, par l'écrit ou par un outil lié aux nouvelles technologies. De nos jours, la technologie est mise au service de la communauté sourde, mais par quels moyens ? Quels sont les aléas, les avantages, les manques, les difficultés ? En quoi la technologie améliore-t-elle le quotidien des sourds ? Quels pourraient être les progrès en matière d'accessibilité ? Est-il en fait pertinent de parler de culture sourde* et de communauté sourde* au XXI^e siècle, face à certains usages des réseaux sociaux qui interrogent l'image de soi donnée aux autres ? Est-ce suffisant ? Quels sont les rôles et contextes d'intervention des interprètes (locaux ou internationaux), des intermédiaires sourds (secteurs de la santé et du social), des guides conférenciers, des médiateurs culturels sourds (secteur de la culture), des traducteurs, des accompagnants des élèves sourds... ?

Thématique 2 : Les origines

Diane Bedoin, dans son œuvre *Sociologie du monde des sourds* – éditions La Découverte, Paris 2018 –, écrit : « de l'Antiquité à nos jours, l'histoire des sourds est loin d'être linéaire. Elle est marquée par des périodes de flux et de reflux, d'acceptation et de stigmatisation, liées aux contextes sociaux et politiques. Le sentiment d'étrangeté suscité par les sourds a engendré de vifs débats au fil des siècles, notamment au sujet de leur humanité et de leur éducatibilité. »

Quand commence l'histoire des sourds ? Quelle est l'évolution concernant leur éducation ? Depuis quand les politiques publiques s'y intéressent-elles ?

Axe 1 : Lente émergence de l'éducatibilité des sourds

La présence des sourds-muets est remarquée plusieurs fois au cours de l'histoire, de la part des penseurs, des érudits qui se sont intéressés à eux, et plus particulièrement quand il est question de comprendre comment un sourd-muet peut concevoir ce qui se passe autour de lui, alors qu'il est plongé dans une bulle de silence. Le professeur peut citer Platon, Aristote, saint Augustin, Léonard de Vinci, Jérôme Cardan, Montaigne, Descartes, et bien d'autres.

On s'est intéressé à eux par la spécificité qu'ils constituent : le fait de ne pas entendre. Cette particularité a entraîné l'apparition d'une langue spécifique, basée sur le canal visuo-gestuel, et non le classique audio-vocal. Dans le même temps, le développement des signes monastiques durant le Moyen Âge entraîne une nouvelle réflexion autour de la langue des signes*, surtout avec l'Humanisme de la Renaissance. Cet intérêt a été constant jusqu'au XIX^e siècle. On privilégie la notion de primauté de l'ouïe, au détriment de la vue, puisque la parole permet de véhiculer toutes les nuances de la pensée. Ainsi se développe au cours de la première moitié du XIX^e siècle une réflexion qui pose la primauté de la parole. La question de l'éducation des enfants sourds reviendra sur le devant de la scène.

Il s'agit d'étudier les éléments de l'histoire des sourds, de la période de la préhistoire à celle de l'émergence. Quels ont été les dates, les événements et les personnages de cette histoire ?

Axe 2 : Vers un début d'égalité

L'Abbé de l'Épée au XVIII^e siècle revendique, pour un sourd-muet, le droit de récupérer son titre de noblesse. À l'époque, le mariage sourd était un droit discutable, ce qui posait la question d'accorder à la personne sourde la possibilité d'avoir une famille, que ce soit pour sa propre protection, ou pour qu'il y ait une transmission de l'héritage. Un autre exemple mérite d'être connu : Madeleine Le Mansois, une femme sourde du XVIII^e siècle qui a pu se marier avec quelqu'un de son choix après un jugement qui a conforté le choix accordé par le pape Innocent III, en 1250, sur la validité du signe lors d'un mariage.

La loi du 11 février 2005 projette une lumière rétroactive sur la citoyenneté des sourds et problématise la question de la LSF aujourd'hui : est-elle enfin considérée comme une langue de la République ? Dans les écoles, les administrations, les lieux publics ?

Axe 3 : Les premières traces artistiques

À la Renaissance (du XV^e au XVI^e siècle), on assiste à une évolution du point de vue sur la surdité. La renommée de peintres sourds a notamment laissé des traces et a marqué l'esprit des grandes familles au pouvoir de l'époque, par exemple, en Italie, Bernardino di Betto Biagi (1454-1513), surnommé « Pinturicchio » (le petit peintre), est devenu le peintre des papes et, en Espagne, Juan Fernandez Navarette (1526-1579), surnommé « el Mudo » (le muet), a été le peintre du roi Philippe II. Comment se développaient les compétences artistiques d'un sourd dans un environnement comportant de nombreux obstacles ? Quelle était la perception du monde artistique par les sourds ?

Références

Avertissement : le double astérisque après la mention d'une référence littéraire indique que cette dernière est présentée en langue des signes française.

Axes d'étude	Thématique « Espaces collectifs »
Diversités linguistiques	<p>Livres Marc Renard, <i>Écrire les signes</i>, 2004. Conseil de l'Europe, <i>Le statut des langues des signes en Europe</i>, 2005. Barbara le Lan, <i>La langue des signes peut sauver le monde</i>, 2019. Marina Al Rubaee, <i>Il était une voix... l'histoire d'une petite fille dans un monde sans bruit</i>, 2019.</p> <p>Collections Françoise Bonnal-Vergès, <i>Sémiogénèse de la langue des signes</i>, 2008. Yves Delaporte, <i>Dictionnaire étymologique et historique de la langue des signes française</i>, 2015.</p> <p>Articles Alain Bacci, <i>La politesse est morte, vive la sincérité ? Le cas des enfants entendants de parents sourds</i>, 1996-1997. Corinne Gâche, <i>Les enfants entendants de parents sourds devenus interprètes</i>, Surdités, 2000. Thomas Bull, <i>En marge de la culture sourde : enfants entendants, parents sourds</i>, Surdités, 2000. Sophie Dalle-Nazeby, <i>Enfants sourds, fratrie entendant et langue des signes. Les processus de transmission culturelle en question</i>, 2004.</p> <p>Iconographie Frères de Saint-Gabriel, <i>Iconographie des signes (1853 – 1854)</i>, 2006.</p>

<p>Pluralité des espaces</p>	<p>Livres Jean Dagon, <i>Frères de silence</i>, 2017. Véronique Poulain, <i>Les mots qu'on ne me dit pas</i>, 2014. Jean-Yves Augros, <i>Ma parole</i>, 2012.</p> <p>Documentaires et films en DVD Éric Lartigau, <i>La Famille Bélier</i>, 2014**. Laetitia Carton, <i>J'avancerai vers toi avec les yeux d'un sourd</i>, 2016**.</p> <p>Album Marc Renard, <i>Sourd, cent blagues ! : petit traité d'humour sourd</i>, 2004.</p> <p>Enregistrement C'est pas sorcier, <i>Le monde des sourds</i>** , 2013.</p>
<p>Interactions et partages</p>	<p>Livres Francis Jeggli, <i>L'interprétation en langue des signes</i>, 2007 Pierre Guitteny, <i>Entre Sourds et Entendants</i>, 2009 André Minguy, <i>Lire = Vivre libre</i>, 2014** Claire Merlin, <i>Sourde en centres d'appels</i>, 2018 A. de Boissy, G. Berger, F. Swiahly, M. de Lanfé, <i>Un enfant assorti à ma robe</i>, 2019</p> <p>Revue Actes du colloque Sourds et santé, <i>La médiation dans tous ses états</i>, 2015</p> <p>Documentaires L'œil et la main, <i>Interprètes en devenir</i>, 2019** L'œil et la main, <i>Traduire, pour faire bouger les lignes</i>, 2018**</p>

Axes d'étude	Thématique « les origines » Repères historiques : de l'Antiquité à l'abbé de l'Épée (fin XVIII ^e siècle)
Lente émergence de l'éducabilité des sourds	<p>Livres Pierre Desloges, <i>Observations d'un sourd-muet</i>, 1779 Maryse Bézagu-Deluy, <i>L'Abbé de l'Épée, instituteur gratuit des sourds et muets, 1712-1789</i>, 1990 Florence Encrevé, <i>Les sourds dans la société française au XIX^e siècle, Idée de progrès et langue des signes</i>, 2012</p> <p>Collections Yann et Angélique Cantin, <i>Dictionnaire biographique des grands sourds en France</i>, 2017 Yves Bernard, <i>L'esprit des sourds, Volume 1</i>, 2019</p> <p>Article Yann Cantin, « Pierre Desloges, le regard sourd du 18^e siècle », <i>Dix-huitième siècle</i>, 2018</p> <p>Albums Sandrine Allier-Guepin, Laurent Clerc, 2018 Yann Cantin, Celine Rames, Daniel Le Coq, <i>Les témoins silencieux, 2 vol.</i>, 2015</p>
Vers un début d'égalité	<p>Livres Jean-Nicolas Bouilly, <i>L'Abbé de l'Épée</i>, 1799 Ferdinand Berthier, <i>Les sourds-muets avant et depuis l'abbé de l'Épée</i>, 1840</p> <p>Articles Ferdinand Berthier, <i>Comte de Solar</i>, 1872 Aude de Saint-Loup, <i>Les sourds-muets au Moyen Âge, mille ans de signes oubliés</i>, Le pouvoir des signes, 1989</p>
Les premières traces artistiques	<p>Iconographie Théophile Denis, <i>Claude-André Deseine, sculpteur sourd-muet</i>, 1889 Yves Bernard, <i>Musée virtuel des 630 images</i>, 2014 (DVD)</p>

PREMIÈRE

Thématique 1 : Soi et autrui

« "Nous", c'est-à-dire vous, les entendants, et aussi nous, les Sourds. Notre essence et notre substance sont tissées par la parole. Nous fonctionnons pareillement, mais nous nous exprimons de manière différente, vous par le son, nous par le geste-mouvement. » – extrait de l'ouvrage de P. Belissen, *Paroles de Sourds à la découverte d'une autre culture* (La Découverte, 2018).

La parole est le fondement de notre humanité, elle fait de nous des individus, elle nous permet de vivre en société, elle nous ouvre au monde et à notre essence. Nous passons une grande partie de notre temps à parler, à parler entre nous, à nous parler à l'intérieur de nous-mêmes.

À travers diverses paroles, le monde de l'art sourd englobe une multiplicité de supports, de philosophies et d'expressions ainsi qu'une façon unique de faire l'expérience du monde. En outre, de nos jours, le journalisme sourd au travers d'Internet diversifie les paroles, ouvre à des paroles singulières et collectives.

Axe 1 : Langues des signes : expression de soi, expression artistique

La création artistique comme expression sublimée de la création de soi. L'art interroge et met en jeu nos sens.

- Qu'en est-il de l'expression de soi chez les sourds ?
- Comment certains artistes sourds créent-ils de nouvelles formes d'expression issues d'une perception visuelle du monde ?

L'art est un moyen de communiquer et de combattre les préjugés. Outre l'expression de soi, c'est aussi la possibilité de montrer la richesse d'une culture. À travers l'art, les sourds se rassemblent autour d'une culture, d'un sentiment d'appartenance et petit à petit, ils sont rejoints par des artistes entendants pour défendre la même cause artistique. C'est souvent par l'art que les entendants apprennent à connaître et à aimer la culture sourde*. L'art permet de travailler sur l'esprit et le corps et apporter ainsi un bien-être.

- Dans quelle mesure l'art peut-il aider à canaliser ses émotions et à offrir la possibilité d'un langage corporel ?
- Comment la culture sourde* et l'art se conjuguent-ils ?
- Comment la puissance visuelle du cinéma/de la vidéo sert-elle la communauté sourde* ?
- Qu'expriment les sourds à travers l'art ? Comment culture sourde* et art fonctionnent-ils ensemble ? Quel a été et quel est encore l'impact de l'IVT (International Visual Theatre) dans la création artistique sourde ? Au-delà du plaisir artistique, comment débattre de l'utilité de l'art dans/pour la vie ?
- Comment rendre accessibles les créations artistiques des entendants aux sourds et inversement ?
- En quoi les arts visuels favorisent-ils la valorisation de la LSF, et en quoi peuvent-ils faire œuvre de mémoire ?

Axe 2 : Minorité, majorité et discriminations

Au premier abord, un entendant peut éprouver un sentiment d'étrangeté face à une personne sourde. Pour la plupart des locuteurs de LSF, être sourd réfère moins à un déficit d'audition qu'à l'affiliation à un groupe linguistique et culturel. De même, l'entendant est moins celui qui est pourvu d'audition que l'« autre culturel ».

Un profond sentiment de complétude se fonde sur l'existence d'une langue qui, pour emprunter un canal différent de celui de toutes les autres langues humaines, n'en présente pas moins les mêmes fonctions et les mêmes richesses.

- Qu'est-ce qui caractérise la vie quotidienne d'un Sourd, avec un S majuscule ? Que signifie ce "S" ?
- Quel regard le Sourd porte-t-il sur lui-même et sur les autres ?
- Comment trouver sa place dans un monde majoritairement entendant ?
- Comment un sourd aveugle ou un devenu-sourd tardif, par exemple, peut-il trouver sa place dans un monde sourd ?

La distribution des rôles entre hommes et femmes est-elle la même dans les familles sourdes et dans les familles entendants ?

Axe 3 : Information vocale versus information silencieuse

Les sourds et l'information : manque de sous-titres, ou sous-titres de mauvaise qualité ou non adaptés, manque d'interprétation ou de traduction, manque de supports en LSF (à destination des enfants ou des adultes).

Comment la communauté sourde* s'organise-t-elle pour accéder à l'information et la partager ? Quelle est la place des médias sourds ? Comment la presse silencieuse a-t-elle émergé ? Quel est l'impact des nouvelles technologies dans la circulation des informations ?

Thématique 2 : Tensions, progrès et régressions

En 1880 est organisé à Milan le « Congrès international sur l'amélioration du sort des sourds-muets », où sont votées des résolutions affirmant la supériorité de la méthode orale seule (le français articulé et la lecture labiale) sur la méthode utilisant la langue des signes* pour l'éducation des sourds, et incitant fortement tous les établissements pour sourds-muets à l'utiliser exclusivement. Les langues régionales ou minoritaires sont alors fortement découragées dans l'usage au sein des écoles. La remise en cause de la langue des signes en tant que langue autre que le français semble s'inscrire dans ce mouvement.

La conséquence est de poids : sans langue des signes dans les lieux d'éducation, un enfant sourd issu de parents entendants n'a plus la possibilité d'apprendre correctement la langue des signes, puisqu'elle se transmet essentiellement dans les écoles.

Afin de résister à la disparition de la langue des signes dans les institutions après Milan, les sourds se regroupent pour en maintenir la pratique. Les associations se réunissent lors de banquets en l'honneur de l'abbé de l'Épée, par exemple, où tous les échanges se font en langue des signes.

Au milieu du XX^e siècle, le climat pèse : eugénisme, guerres mondiales, rejet de la différence. Les Sourds connaissent donc un fort repli sur eux-mêmes, avec un oubli progressif des réalisations de la Belle Époque. Ce repli entraîne un développement de l'oralisme sourd (années 1950-1970), incarné par les dirigeants associatifs très favorables à l'oralisme, et qui tentent de faire oublier l'identité Sourde au travers d'un rejet de la langue des signes, vue comme un obstacle important dans l'intégration de la personne sourde au sein de la société. Les années 1950-1970 constituent une sous-période : la « chape de plomb », où la pression est forte sur les nouvelles générations afin qu'elles se conforment à la norme sociale : ne pas gesticuler, parler.

Axe 1 : La guerre des méthodes

En 1880, à la suite du congrès de Milan où les acteurs de la communauté éducative se sont réunis officiellement pour l'amélioration des conditions des sourds-muets, le gouvernement français décide de proscrire la langue des signes des écoles pour sourds et d'y imposer l'usage du français oral. Aujourd'hui, encore, aux yeux des sourds, ce congrès symbolise une véritable « révolution négative », incompréhensible et aux conséquences lourdes, encore perceptibles en ce début de XXI^e siècle. Comment expliquer une telle décision ? Quels sont tout d'abord les arguments développés lors des débats à Milan ? Comment sont appliquées les résolutions votées à Milan ? Que deviennent alors les sourds « inaptes » à la parole ou réfractaires à l'enseignement articulé ? Que penser de cette transformation radicale de l'acceptation de l'autre, de la personne différente, entre le début et la fin du XIX^e siècle ?

Axe 2 : De la conquête des droits civiques et de l'égalité par le sport

Le sport renforce le sentiment d'appartenance nationale, mais plus encore, celui d'appartenance à une communauté*. Il favorise le lien social et marque le territoire.

Le pratiquer, le vivre en direct, le partager : en quoi cela permet-il de partager valeurs et émotions individuelles et collectives ? Pourquoi le sport a-t-il une telle importance dans la communauté sourde* ? Il permet une (sur) affirmation de la compétence physique, mettant le corps des sourds à égalité du corps de l'entendant dans le vide du discours* et de l'éloquence verbale, et le hisse même à plus grande supériorité, puisque dans un contexte d'une compétence en moins, il revalorise et sublime l'enveloppe organique dans l'exploit. Quelle différence entre les jeux paralympiques et Deaflympics ? Quel est l'impact social, culturel, linguistique et politique du sport pour la communauté sourde ?

Axe 3 : Les arts comme reflet des tensions

L'histoire des sourds est faite d'oppressions et de résistances, notamment après le congrès de Milan en 1880. Comment vivre « caché » et continuer quand même à se réunir pour la survie d'une communauté, d'une culture et d'une langue des signes française* ? Des banquets dans la tradition de Ferdinand Berthier subsistent, les associations sportives se développent et on note la création d'un journal *Le Sportman silencieux*. Les œuvres des sourds n'ont pas d'orientations militantes et ne portent pas de revendications. Ses créateurs ne se définissent pas en tant qu'artistes sourds, mais tout simplement en tant qu'artistes. Présenter des folklores par des sourds fait valoir la culture sourde dans la société.

Références

Avertissement : le double astérisque après la mention d'une œuvre littéraire indique que cette dernière est présentée en LSF et qu'une traduction en langue française est choisie aléatoirement.

Axes d'étude	Thématique : « Soi et autrui »
Langues des signes : expression de soi, expression artistique	<p>Livre-DVD Éd. Bruno Doucey, <i>Les mains fertiles</i>, 2015**.</p> <p>Humour et spectacles en DVD J. Charlie Mc Kinney et Alan R. Barwiolek, <i>Deaf-pa, What ? – Typiquement sourd, quoi ?</i>, 1990**. Recinestudio, <i>Cowboys vs Indiens, Pirate</i>**. Jef's one man show, <i>Sourd et alors ?</i>, 2015**.</p> <p>Enregistrements HK et les Saltimbanks, <i>Ce soir, nous irons au bal</i>, réseaux sociaux, 2016**. Justin Perez, «<i>Visual Vernacular</i> »**. Juvisol, <i>5 éléments</i>, 2013**.</p>
Minorité et majorité	<p>Livres Gilbert Bordes, <i>Le silence de la Mule</i>, 2001. Joël Chalude, <i>Je suis né deux fois</i>, 2002. Armand Pelletier et Yves Delaporte, <i>Moi, Armand, né sourd et muet</i>, 2002. Anne-Sarah Kertudo, <i>Est-ce qu'on entend la mer à Paris ?</i>, 2010. Dulcinet Briant, <i>Ma troublante rencontre avec un Sourd</i>, 2012. Bertrand Leclair, <i>Malentendus</i>, 2013. Isabelle Kaisergruber, <i>Entendre d'un regard</i>, 2017.</p> <p>Mathieu Simonet, <i>Anne-Sarah K</i>, 2019 (également en vidéo). Pascale Gicquel, <i>Inouïes, portraits de femmes</i>, 2019**.</p> <p>Films et documentaires en DVD Mark Medoff, <i>Les enfants du silence</i>, 1986**. Jean-Pierre Améris, <i>Marie Heurtin</i>, 2014**.</p>

	<p>Naoko Yamada, <i>Silent Voice</i> 2019.</p> <p>Album Sandrine Allier-Guépin, <i>Sur les traces d'un poilu sourd</i>, 2015.</p>
Information silencieuse versus information vocale	<p>Livre Jean Dagon, <i>Médecine en langue des signes</i>, 2018.</p> <p>Théâtre filmé Levent Beskardes, <i>Hanna</i>, 2002**.</p> <p>Documentaires Brigitte Lemaine, <i>Sourds à l'image</i>, 1995**. L'œil et la main, <i>La colère sourde</i>, 2019**.</p> <p>Article Jean Dagon, <i>Devoir d'information du médecin, droit à la compréhension du patient</i>, <i>Surdités</i> n° 2, p96-105, 2000.</p> <p>Album Sandrine Allier-Guépin, <i>L'œil sourd de la Commune</i>, 2015.</p>

Axes d'étude	Thématique : « Tensions, progrès et régressions »
La guerre des méthodes	<p>Livres Harlan Lane, <i>Quand l'esprit entend</i>, 1991. Cathryn Caroll, <i>Jeunesse de Laurent Clerc</i>, 2013. Rachel M. Hartig, <i>Franchir le fossé</i>, 2013. René Legal, <i>Histoire de Laurent Clerc</i>, 2018. Christian Dumaitre, <i>Jean Massieu</i>, 2019. Patrick Bougalais, <i>Les miroirs du silence</i>, 2008. Florence Encrevé, <i>Les sourds dans la société française au XIX^e siècle, Idée de progrès et langue des signes</i>, 2012.</p> <p>Collections Yves Delaporte, <i>L'école des sourds</i>, 2016.</p>

	<p>Yann et Angélique Cantin, <i>Dictionnaire biographique des grands sourds en France</i>, 2017.</p> <p>Documentaires en DVD Nicolas Philibert, <i>Le Pays des sourds</i>, 1992. Chantal Liennel, <i>Une petite découverte</i>, 2002**. Igor Ochronowicz, <i>Sourds et malentendus</i>, 2009**</p> <p>Album Sandrine Allier-Guepin, <i>Ferdinand Berthier</i>, Broché, 2019.</p> <p>Articles François Buton, <i>Le congrès de Milan, entre mythe et réalités</i>, Surdités n° 4, 2001 Florence Encrevé, <i>Réflexions sur le Congrès de Milan et ses conséquences sur la langue des signes française à la fin du XIX^e siècle</i>, <i>Le Mouvement social</i> 223, 2008</p>
<p>De la conquête des droits civiques et de l'égalité à la chute</p>	<p>Livres Joseph Piroux, <i>L'ami des sourds-muets, Journal de leurs parents et leurs instituteurs</i>, 1838-1839 Alphonse Lenoir, <i>Faits divers, pensées diverses et quelques réponses de sourds-muets</i>, 1850 Yann Cantin, <i>La communauté sourde de la Belle Époque</i>, 2018 Patrice Gicquel, <i>Un siècle de vélo au pays des sourds</i>, 2002 Didier Séguillon, <i>Du langage des Signes à l'apprentissage de la parole ou l'échec d'une réforme</i>, 2002</p> <p>Articles Alexandre de Villiers, <i>La sourde et la mule</i>, 1825. Didier Séguillon, <i>Paris et les premiers jeux mondiaux des sourds de 1924</i>, Surdités n° 4, 2001 Florence Encrevé, « La « famille » des sourds-muets face à l'idée de progrès au XIX^e siècle », <i>Revue d'histoire du XIX^e siècle</i>, 2013</p>

<p>Les arts comme reflet des tensions</p>	<p>Livres Pierre Pélissier, <i>des Poésies d'un sourd-muet</i>, 1856. Helen Keller, <i>Sourde, Muette, Aveugle</i>, 2001 René Lega, <i>Auguste Burgaud, photographe sourd sous le Second Empire</i>, 2016 Yann Cantin, <i>La communauté sourde de la Belle Époque</i>, 2018</p> <p>Films en DVD <i>Miracle en Alabama</i>, 1962 Astolosa, <i>Pierre Pélissier</i>, 2017**</p> <p>Article Revue Panthère première n° 2, <i>Dans les archives d'un journal de femmes sourdes (1912-1937)</i>, 2018</p>
---	--

TERMINALE

Thématique 1 : Émancipations

Le combat pour l'égalité des droits, la reconnaissance de la citoyenneté crée des liens forts au sein de de la communauté sourde*.

Axe 1 : Langue des signes* : identité et attachement culturel

Les élèves ont besoin de repères historiques concernant la LSF et les langues des signes du monde afin de mieux comprendre la culture sourde*. Cet axe ouvre la réflexion sur l'attachement de la communauté sourde à certains personnages ou lieux emblématiques, ayant généré une histoire faite de réalités et de mythes. Les élèves sont encouragés à exercer leur esprit critique et à faire la distinction entre faits et croyances. Cette prise de recul contribue à la formation du citoyen.

- En quoi le processus de remémoration de la culture sourde* est-il pertinent pour les sourds aujourd'hui ?
- Quels ont été les liens privilégiés entre les États-Unis et la France dans l'histoire des sourds ? Quel en est l'héritage aujourd'hui, culturel, éducatif, linguistique... ?

Axe 2 : Être un citoyen sourd

Cet axe permet d'explorer différents aspects de participation du citoyen à la vie sociale (parcours de formation, monde du travail, loisirs, engagements...).

- Comment construire sa citoyenneté et développer son autonomie dans un environnement comportant de nombreux obstacles ?
- Comment envisager la coopération sourds-entendants dans l'environnement étudiant, professionnel, associatif... ? Quelle est la perception du monde professionnel par les jeunes sourds ?

Axe 3 : Innovations scientifiques et enjeux bioéthiques

Le progrès scientifique est à l'origine d'avancées très positives pour l'humanité, mais donne également lieu à de nombreuses interrogations sur certains effets induits concernant, en particulier, le réchauffement climatique, la réduction de la biodiversité, ou encore l'épuisement des ressources naturelles dans de nombreuses zones de la planète. La prise de conscience des dangers éventuels liés à ces innovations scientifiques nourrit une réflexion sur l'éthique du progrès.

Les évolutions scientifiques au XXI^e siècle (l'implant cochléaire électronique, le dépistage néonatal, les perspectives de la thérapie génique) génèrent de nombreuses questions qui seront abordées avec les élèves.

- Comment l'identité sourde est-elle marquée par les tentatives de « réparation » ?
- Quel est le rapport de la communauté sourde avec le monde médical ?
- La surdité de l'enfant relève-t-elle d'un problème de santé publique ? Quels sont les impacts du dépistage précoce ?

Thématique 2 : Vers l'affirmation

Dans le contexte social particulier des années 1970 en France, les sourds vont affirmer progressivement leur identité. Leur grande revendication concerne le droit à pratiquer leur langue, la LSF, avant tout en promouvant l'éducation bilingue de l'enfant sourd (enseignement de et en LSF). Ce mouvement, le réveil sourd, est marqué par des manifestations historiques, une nouvelle génération qui s'affirme par rapport aux précédentes, des créations artistiques signées. Sociologues, sociolinguistes, linguistes, enseignants, pédagogues et parents d'enfants sourds participent à cette émancipation, portée notamment par les actions de l'association *Deux langues pour une éducation (2LPE)* à partir de 1980. Les mobilisations permettent à la LSF de devenir visible et de se diffuser plus largement. Dans le domaine culturel, l'International Visual Theatre (IVT), fondé en 1976, joue un rôle majeur dans le réveil sourd et est encore aujourd'hui l'une des associations les plus actives en France. À la télévision, l'émission *Mes mains ont la parole*, destinée au jeune public sourd, est diffusée sur Antenne 2 à partir de 1979. Dans le domaine linguistique, l'Académie de la langue des signes française* est créée en 1979 à Paris et propose des cours de LSF. On assiste à la formalisation du métier d'interprète en LSF à partir de 1979. Dans le domaine éducatif, l'association *2LPE* ouvre les premières classes d'éducation bilingue français/LSF.

Axe 1 : Vers la reconnaissance officielle du bilinguisme

Cet axe invite à interroger la place et le rôle de la LSF au XXI^e siècle, dans un monde pluriel et ouvert. L'amendement Fabius à la loi du 18 janvier 1991 puis la loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées confèrent aux parents d'enfants sourds le droit de choisir pour leur enfant entre une éducation monolingue (français oral et écrit) et une éducation bilingue (LSF langue de l'oralité/français écrit).

Dans cette dynamique, l'étude linguistique de la LSF prend toute sa place. Elle invite d'une part à comprendre et à respecter l'altérité ; elle permet d'autre part de développer des aptitudes à l'apprentissage des langues. Aujourd'hui, l'étude de la LSF s'inscrit dans la logique de plurilinguisme portée par l'enseignement des langues vivantes au sein du système éducatif français. Cet axe invite également les élèves à observer les évolutions en cours et à s'interroger sur les effets réels de l'enseignement de la LSF dans la vie des citoyens. On peut ainsi découvrir des zones au bilinguisme actif et vivace. C'est également l'occasion de s'interroger sur la réalité des pratiques : qui s'exprime en LSF aujourd'hui ?

Axe 2 : Engagement vers la reconquête et la reconnaissance

À partir des années 1980, les livres sur la langue des signes et la communauté sourde* se multiplient. Récemment, la publication de livres biographiques et autobiographiques de personnes sourdes et entendantes œuvrant pour la reconnaissance des sourds attire l'attention du grand public sur leur parcours, souvent difficile, à travers les méandres de la société.

Axe 3 : Les arts : engagement et émancipation

Les langues des signes, suite à leur reconnaissance plus ou moins chaotique, ont vu émerger des mouvements de création artistique. Ce patrimoine culturel témoigne tant d'une oppression linguistique que d'une fierté identitaire. L'imaginaire signé, en tant que produit d'une construction individuelle, est à la fois unique et commun. Unique car chacun développe son propre imaginaire en fonction de sa personnalité ; commun car l'imaginaire est le résultat des rencontres, de l'âge et du vécu de l'individu, de son état d'esprit à un moment précis, de son environnement, de l'histoire de la société de son époque. L'imaginaire est source de création, c'est-à-dire qu'il se matérialise dans l'écriture d'un auteur, dans le geste d'un peintre, d'un sculpteur, d'un acteur ou d'un danseur, dans le cadrage d'un photographe. Le rapport de soi à soi et de soi à autrui est abordé abondamment au théâtre, art prépondérant dans la culture sourde*.

Les signes, les mots, les formes, les harmonies, les couleurs sont les matériaux qui permettent à chaque individu de s'exprimer. Les signes ne servent pas seulement à communiquer ou à nommer le monde mais offrent la possibilité d'exprimer un regard singulier et intime, d'enrichir l'imaginaire des spectateurs et de proposer des représentations du monde.

Références

Avertissement : le double astérisque après la mention d'une œuvre littéraire indique que cette dernière est présentée en LSF et qu'une traduction en langue française est choisie aléatoirement.

Axes d'étude	Thématique : « Emancipations »
Langue des signes : identité et attachement culturel	<p>Livres Oliver Sacks, <i>Des yeux pour entendre</i>, 1996. Michel Poizat, <i>La Voix sourde</i>, 1996. Fabrice Bertin, <i>Les sourds, une minorité invisible</i>, 2010. Thomas K. Holcomb, <i>Introduction à la culture sourde</i>, 2016. Diane Bedoin, <i>Sociologie du monde des sourds</i>, 2018. Bernard Mottez, <i>Les sourds existent-ils ?</i>, 2006. Fabrice Bertin, <i>Auguste Bébien et les Sourds : le chemin de l'émancipation</i>, 2019**.</p> <p>Enregistrements Fédération nationale des Sourds de France, <i>Charte de l'enfance sourde</i>, 2012**. Fédération mondiale des Sourds, <i>Charte des droits linguistiques des sourds</i>, 2019**.</p>
Être un citoyen sourd	<p>Livres Marc Renard, <i>Les sourds dans la ville</i>, 2008. BUC Ressources, <i>Ouvrir le travail social aux professionnels sourds</i>, 2018.</p> <p>Documentaire <i>L'œil et la main, Un job de rêve ?</i>, 2018**.</p> <p>Article Yann Cantin et Florence Encrevé, « La vision des vaincus, écrire l'histoire des sourds hier et aujourd'hui », NRAS, 2013/4.</p>
Innovations scientifiques et enjeux bioéthiques	<p>Livres Jaime Lopez Krahe, <i>Surdité et langage : prothèses, LPC et implants cochléaires</i>, 2007. André Meynard, <i>Soigner la surdité et faire taire les Sourds</i>, 2010. Manuel Cajal, <i>Surdités, Implants cochléaires et impasses relationnelles</i>, 2013.</p> <p>Article Andrea Benvenuto et Soline Venetier, « L'implant cochléaire entre technique éthique et politique », 2015.</p>

	<p>Documentaire <i>La marche du siècle, Le peuple des Sourds, 1992**.</i></p>
Axes d'étude	Thématique : « Vers l'affirmation »
Vers la reconnaissance officielle du bilinguisme	<p>Livres André Minguy, <i>Le réveil Sourd</i>, 2009**. Sylvain Kerbourc'h, <i>Le mouvement sourd (1970 – 2006)</i>, 2012.</p> <p>Documentaires en DVD Nicolas Philibert, <i>Le Pays des sourds</i>, 1992**. Fabrice Bertin, <i>Une scolarité bilingue en cycle 1 et 2 – « un autre regard sur l'enfant sourd »</i>, 2005**. VidéoSignes, <i>Jean-François Mercurio</i>, 2011**.</p> <p>Enregistrements Conférence de Guy Bouchauveau avec Christian Cuxac**. <i>L'œil et la main, Patrice, la transmission d'un combat</i>, 2019**.</p>
Engagement vers la reconquête et la reconnaissance	<p>Livres Jean Grémion, <i>La Planète des sourds</i>, 1991. Emmanuelle Laborit, <i>Le cri de la mouette</i>, 1994. Yves Delaporte, <i>Les sourds, c'est comme ça</i>, 2002. Victor Abbou, <i>Une clé sur le monde</i>, 2017**. Patrick Belissen, <i>Paroles de Sourds</i>, 2018**.</p> <p>Enregistrements Olivier Schetrit, <i>OSS 007, la grève de la faim</i>, 2008**.</p>
Les arts : engagement et émancipation	<p>Livres Jean Grémion, <i>La création d'IVT</i>, 2016. Olivier Schetrit, <i>La culture sourde – Approche filmique de la création artistique et des enjeux identitaires des Sourds en France et dans les réseaux transnationaux</i>, 2016.</p> <p>Revue Art pi, hors-série, <i>Tricentenaire de la naissance de l'abbé de l'Épée</i>, 2012.</p>

	<p>Documentaires en DVD Brigitte Lemaire et Jean-Louis Laher, <i>Les Mains du sourd</i>, 1988. Magen'360, <i>Guy Bouchaveau</i>, 2011**. Marion Aldighieri, <i>Avec nos yeux</i>, 2013**. OSS2007, <i>Le chemin de la liberté du peuple sourd</i>, 2013**. Julien Bourges, <i>La vérité</i>, 2015**</p> <p>Iconographie Guy Bouchaveau, Dessin « L'arbre », Art'pi, n° 10, p18-23</p> <p>Enregistrements Emmanuelle Laborit, <i>Molière de la révélation théâtrale féminine</i>, 1993** Levent Beskardes, <i>Le poète silencieux</i>, 2005** L'œil et la main, <i>Guy Bouchaveau, une légende bien vivante</i>, 2010** Matthias Berger, <i>C comme Chink</i>, 2010** David Lion, <i>Le silence est d'or</i>, 2012** HK et les Saltimbanks, <i>Indignez-vous</i>, 2012** Cité des sciences, <i>Hommage à Guy Bouchaveau</i>, 2016** Emmanuelle Laborit, <i>Au-delà du silence</i>, France Culture, 2018** Levent Beskardes, <i>Le poète silencieux</i>, 2005**</p>
--	---

Glossaire des termes utilisés

Dénomination	Définition	
Langue des signes	Langue des signes, considérée indépendamment des formes nationales, par opposition aux langues vocales.	
Langue des signes française	Langue des signes pratiquée par les sourds français, comme langue première. Elle peut être utilisée, comme langue seconde, par les entendants.	
Communauté / communauté sourde	Pour définir une communauté, les critères prennent en compte les caractéristiques les plus communes aux différentes communautés et minorités culturelles. Selon Y. Cantin, la communauté sourde en comporte sept : caractéristique physique ; expérience d'une inégalité de traitement ; pratique de l'endogamie ; sentiment d'appartenance à un groupe ; adhésion non volontaire ; communauté urbaine et attachement à la langue de la communauté.	
Culture sourde	Ensemble de représentations, de savoirs, de pratiques, de règles sociales, de comportements et de valeurs propres à la communauté sourde et à ses proches, qui communiquent avec une langue des signes et partagent des références, des lieux associatifs et des habitudes communs. La LS est un des piliers de la culture sourde.	
Nom	Unité référant à une entité, concrète ou abstraite, animée ou non, renvoyant à un être ou une substance du réel.	
Verbe	Unité lexicale ou unité de transfert exprimant une action (verbe d'action) et instituant une relation entre les différents constituants nominaux de l'énoncé, ses actants. Appelé aussi « procès ».	
Valence	Valeur attribuée à un verbe relative au nombre d'actants liés au procès exprimé par le verbe.	
Dénomination	Définition	Correspondance approximative pour une langue vocale
LS-vidéo	Document vidéo en LS. Il peut s'agir d'un enregistrement d'une communication en face-à-face ou d'un enregistrement en vue d'une communication différée (interlocuteur absent ou inconnu).	Discours oral enregistré ou écrit
LS-vidéo différée ou LSF différée	Enregistrement d'un discours structuré en langue des signes face à la caméra.	Discours écrit
LSF directe	Langue des signes française considérée comme langue orale et en contexte de communication directe entre deux ou plusieurs interlocuteurs.	Discours oral
Énoncé	Élément linguistique constitué par une suite d'unités sémantiques en langue des signes, délimitée par deux courts laps de temps (marque de formes de main neutres ou insignifiantes, de clin d'œil).	Phrase
Discours (signé)	Énoncé d'un genre donné (récit, description, exposé, compte rendu, argumentation...) produit en face à face ou en différé.	Discours oral ou écrit
Littérature sourde	Œuvre originale créée en langue des signes (non issue du patrimoine entendant), marquée par des préoccupations esthétiques ou culturelles. Il peut s'agir d'une œuvre enregistrée en LS-vidéo ou d'une performance en direct.	Texte littéraire
Document en LS	Document intégrant plusieurs médias (sous-titrage, texte, image et tableau...) sur un support	Document composite écrit

	vidéographique ou de présentation, dans lequel la langue des signes est prépondérante. Possibilité de faire des rapprochements entre les médias.	ou multimédia : texte + image, texte + image + son..
Lecture ou lire	Regarder une LS-vidéo sans maniement des outils de lecture permettant de faire une pause, de ralentir ou revenir en arrière...	Lire un texte en continu
Visionnage ou visionner	Regarder une LS-vidéo avec maniement des outils de lecture : arrêt sur image, variation de vitesse de lecture, répétition...	Lire en opérant des arrêts, relectures...
Expression ou s'exprimer	Se faire comprendre par la LSF directe.	Parler
Production ou produire	Fixer un discours en LS-support vidéographique.	Écrire

Annexe 2 - Programme de langue des signes française, langue seconde (LSF L2) de seconde, première et terminale des voies générale et technologique, enseignement optionnel

Sommaire

Préambule

Étude de la langue

Formation culturelle et interculturelle

Organisation de l'enseignement

Tableaux des descripteurs des activités langagières

Glossaire

Préambule

La langue des signes française* (LSF) est une langue de la République, au même titre que le français. Ce programme d'enseignement de la LSF langue seconde s'adresse à des élèves commençant l'apprentissage de la langue au lycée. La LSF est une langue visuo-gestuelle, c'est-à-dire une langue qui se comprend en réception par la vue et se produit en expression par le geste, contrairement aux langues audio-vocales comme le français, qui se reçoivent par l'audition et se produisent par la voix. En langue des signes, l'audition et la voix ne sont pas mobilisées.

Pour certains élèves sourds ou malentendants qui n'ont pas eu accès à la LSF au cours de leur parcours personnel ou scolaire et qui souhaitent l'acquérir, la LSF est une langue seconde, comme elle l'est pour les élèves entendants, hormis pour les enfants entendants dont les parents sont sourds et s'expriment en LSF.

Le droit à l'égalité civique et sociale pour les personnes sourdes ou malentendantes, le renforcement de la diversité culturelle et linguistique de la société française et le développement de la communication électronique rendent aujourd'hui plus fondamental encore le rôle de la LSF. Afin qu'ils s'intègrent dans la société plurilingue et pluriculturelle avec confiance et sans appréhension, il est important que les élèves entendants parviennent à une meilleure aisance gestuelle leur permettant de pallier les difficultés de communication qu'ils pourraient rencontrer face à des personnes sourdes françaises et des personnes d'autres nationalités, quel que soit leur degré d'audition.

La formation des signes, leur agencement dans l'espace à trois dimensions et le temps répondent à des règles fondées sur la vue plutôt que sur la voix et l'audition : elle n'est donc pas soumise aux mêmes contraintes qu'une langue vocale. Ainsi, en langue des signes, grâce aux deux mains, au visage, aux épaules, il est possible de signifier plusieurs choses simultanément, alors que la voix oblige à enchaîner les mots les uns à la suite des autres.

L'objectif essentiel au lycée est de développer des compétences linguistiques, culturelles et de communication dans une expression visuo-gestuelle, dès la classe de seconde et tout au long des trois années de lycée. On oppose généralement la langue orale, qui permet une communication immédiate en

face à face, à la langue écrite, qui relève d'une communication différée. En ce sens, toute langue des signes est considérée comme une langue orale.

En d'autres termes, la langue française est une langue vocale qui a une forme orale et une forme écrite. La langue des signes française est une langue gestuelle foncièrement orale puisqu'elle ne dispose pas de forme écrite instituée. La LS-vidéo*, expression en LSF sur support vidéo, est toutefois considérée comme une forme écrite. Elle connaît un développement important et continu depuis l'essor du numérique. La LSF dite « LSF directe », c'est-à-dire orale et en contexte de communication directe entre deux ou plusieurs interlocuteurs, et la LS-Vidéo différée*, enregistrement du message comme équivalent de l'écrit, sont complémentaires dans les apprentissages et s'articulent dans les situations de communication auxquelles l'élève prend part, quel que soit son niveau dans chacune des modalités. La LSF contribue à rendre l'élève actif et autonome ; elle le met en situation d'échanger, de convaincre et de débattre à l'oral, comme de décrire, de raconter, d'expliquer et d'argumenter en LS-vidéo*. La classe est ainsi un espace où l'élève apprend à mobiliser des connaissances pour interagir avec les autres.

Tout aussi prioritairement, en même temps qu'il consolide ses compétences linguistiques et de communication, l'élève acquiert au lycée une connaissance de la culture sourde*, et s'ouvre à des espaces nouveaux grâce à une présentation dénuée de stéréotypes et de préjugés.

Dans cette perspective, la démarche pédagogique vise à mettre les élèves en activité dans des situations de communication propices aux échanges. Un cours de LSF est avant tout un cours où l'on communique le plus possible en LSF, c'est un temps et un espace où celle-ci s'exprime et se voit. La pratique systématique de la LSF directe* à partir de documents* authentiques (LS-vidéos*, textes et images) est complétée par le recours ponctuel à la LS-vidéo* qui permet de stabiliser les acquis d'une part, et d'enrichir les connaissances d'autre part. L'aisance recherchée à l'oral se construit dans une large mesure grâce à une pratique assidue en classe et hors de la classe, mais aussi en lien avec la LS-vidéo* qui permet à l'élève de mieux fixer la langue.

En développant ainsi au lycée ses compétences linguistiques, culturelles et de communication, l'élève renforce également son sens critique et esthétique, sa curiosité intellectuelle, sa capacité à décentrer son point de vue, à prendre du recul et à nuancer ses propos. Il affine progressivement son usage raisonné des médias et gagne en autonomie dans son rapport aux apprentissages.

Étude de la langue

Les niveaux ciblés au lycée

Le niveau A1 est attendu en classe de seconde, le niveau B1 est visé à la fin de la terminale.

Les descripteurs de niveau de compétences par activités de réception, de production* et d'interaction, dont les grilles figurent en fin de cette annexe, offrent une liste non exhaustive de situations de communication et facilitent l'évaluation des élèves. Les évaluations régulières en LSF visent à attester du niveau atteint par chaque élève à la fin du lycée.

La langue

En classe de seconde et au cycle terminal, le lexique et la grammaire sont abordés à partir de LS-vidéos* ou de situations de communication en LSF directe*, et toujours en lien avec un contexte d'utilisation. Cependant, la plus grande maturité intellectuelle des élèves de ce niveau d'études autorise à développer une approche raisonnée, comparative et plus systématisée des différents constituants de la langue, c'est-à-dire la multilinéarité paramétrique, le lexique, la structure morphosyntaxique et la syntaxe visuo-gestuelle au sein du discours*.

1) Maîtrise de la multilinéarité paramétrique

La LSF se donne à voir à travers le corps. Elle est ainsi une expression corporelle. Pour exprimer des unités linguistiques, huit paramètres sont identifiés : quatre paramètres manuels et quatre paramètres non manuels. La configuration de la main, son orientation, son mouvement et son emplacement sont simultanément exprimés. Ils sont complétés de manière essentielle et dans la simultanéité par la direction du

regard, l'expression du visage, le mouvement du corps et le mouvement des lèvres. Tous les paramètres ne sont pas systématiquement activés. La composition des paramètres crée une unité linguistique et une signification. Leur association, dans une unité, doit donc être en cohérence avec le sens recherché.

Les capacités motrices représentent le matériau de base des coordinations paramétriques. La mise en place d'activités d'expression corporelle ou d'entraînement peut permettre à l'élève de se familiariser avec les différents paramètres, manuels et non manuels, et de les coordonner simultanément.

2) Maîtrise du lexique

En classe de seconde, le vocabulaire de l'élève s'enrichit, et au cycle terminal, il se caractérise par une grande étendue et une précision accrue. Pour les élèves ayant un niveau A1 (utilisateur élémentaire du CECRL, *cadre européen commun de référence pour les langues*), des listes de vocabulaire usuel à acquérir minimalement sont à disposition du professeur. Les contenus culturels définis par le programme enrichissent et orientent le choix du lexique. La variété des documents* utilisés sert également l'enrichissement lexical en multipliant les contextes d'emploi possibles.

La mise en place de séances d'entraînement doit permettre à l'élève de s'appropriier et d'approfondir le lexique de la description, de l'explication, de la narration et de l'argumentation. Le contenu lexical d'une séquence de cours a vocation à être réinvesti activement dans les séquences suivantes.

L'acquisition du vocabulaire ne consiste pas en l'apprentissage d'unités lexicales isolées. Le vocabulaire est étudié en contexte et en fonction des besoins de communication, ce qui permet de comprendre comment les unités linguistiques s'insèrent syntaxiquement dans l'énoncé*. En outre, du fait de la variété thématique observée dans le programme culturel, les signes composant le vocabulaire (le signaire) sont mis en réseau et comparés grâce à l'analyse de leur composition et la découverte de leur étymologie. Cette démarche facilite la mémorisation. L'élargissement de la palette lexicale et l'expression correcte de signes passent naturellement par un travail régulier de mémorisation à la maison. La maîtrise du vocabulaire consiste en la capacité de l'élève de choisir à terme l'expression adéquate dans son répertoire.

3) Maîtrise de la structure morphosyntaxique de l'énoncé*

La morphosyntaxe concerne l'ensemble des structures qui permettent de construire grammaticalement un énoncé*. Il est possible de construire des références actancielles, temporelles et spatiales, soit à partir de pointages du regard et de la main et de placements de signes dans l'espace de signation (iconicité diagrammatique), soit via des structures de transfert (iconicité d'image), soit encore en combinant les deux. À partir des énoncés abordés en cours, l'élève se familiarise avec l'analyse de ces procédés de création de référence et apprend à analyser leur maintien et leur réintroduction (suivi référentiel). Il est important d'avoir recours à des entraînements réguliers, qui peuvent être brefs. Une meilleure maîtrise de la cohésion morphosyntaxique donne sens à l'énoncé produit.

4) Maîtrise de la syntaxe visuo-gestuelle au sein du discours*

Dans la perspective de l'acquisition de la LSF, l'étude de l'espace de signation est primordiale dans la découverte de la grammaire spatiale. C'est en progressant dans la compréhension des mécanismes de la langue que l'élève devient de plus en plus autonome. À partir des documents* abordés en cours, l'élève est conduit, en premier lieu, à découvrir précisément les signes désignant les personnes, les objets et les lieux et les deux lignes du temps (horizontale et sagittale), à comprendre les différentes manières de pointer et de mettre en relation les signes dans l'espace. Cela lui permet de se les approprier pour ses propres besoins. Il est ensuite entraîné à les remobiliser de manière fréquente. La cohérence globale des énoncés* produits par l'élève résulte d'une maîtrise acceptable de la grammaire visuo-gestuelle et donc spatiale.

Dans le prolongement des apprentissages de seconde, l'élève, au cycle terminal, est familiarisé avec tous les constituants qui caractérisent la LSF. L'intégration du système visuel est facilitée par des exercices appropriés reliant la perception visuelle et le sens, par des activités permettant la découverte des régularités, et par la mise en évidence d'analogies entre ce que l'on voit, ce que l'on donne à voir et ce que l'on comprend, c'est-à-dire le sens. Les documents* authentiques sont d'une importance primordiale pour familiariser l'élève avec la dimension visuelle de la langue, outre leur contribution à la connaissance de la réalité sociale et culturelle de la communauté sourde*. C'est en redonnant à la dimension visuelle la place qui lui revient dans les apprentissages en LSF que l'on prévient les obstacles à la compréhension, ainsi que les inhibitions souvent liées à un sentiment d'étrangeté. Entraîné régulièrement à signer, l'élève prend l'habitude de s'exprimer devant ses camarades, de s'enregistrer et de se voir afin de perfectionner sa maîtrise syntaxique. Grâce à ce travail, il gagne en confiance.

L'erreur dans les énoncés* de l'élève, qu'elle soit paramétrique, lexicale ou syntaxique, fait partie intégrante des apprentissages et, s'il faut veiller à l'éliminer progressivement, elle doit être considérée comme un moyen de progression qui ne doit pas brider la prise de parole.

Les activités langagières et leur évaluation

Le CECRL auquel sont adossés tous les programmes français de langues vivantes, y compris les langues des signes, a été enrichi d'un *Volume complémentaire avec de nouveaux descripteurs (2018)* qui prend notamment en compte la diversification culturelle des sociétés et le développement de la communication numérique. Les paragraphes qui suivent présentent une synthèse des descripteurs renouvelés de la communication langagière pour répondre à ces enjeux (pour complément, voir tableaux en fin de cette annexe).

Réception

Définition

La réception comprend la compréhension de la LSF, directe* et différée*. Parmi les situations de compréhension de la LSF directe* (écouter visuellement et comprendre), on trouve, par exemple : être spectateur (réunions, conférences, spectacles).

Parmi les activités de compréhension de la LSF différée (lire*/visionner*), on trouve par exemple : lire des annonces publiques, s'informer (médias), suivre des instructions, visionner* pour le plaisir.

Progressivité

En LSF directe* ou différée*, l'entraînement doit aider l'élève à accéder au sens en allant du plus accessible (repérage, identification du thème, accès au sens global et décodage de la situation d'énonciation, recherche d'information particulière, sur un personnage par exemple, informations détaillées) vers le traitement d'informations complexes (corrélation d'informations diverses) en fonction du niveau de compétence visé.

En LSF directe*, le professeur doit s'exprimer à un débit adapté aux élèves tout en vérifiant leur compréhension. En ce sens, il doit utiliser de façon régulière le continuum de la gesticulation qui mène à la gestuelle coverbale, puis chemine par la pantomime et arrive finalement à la LSF. L'emploi de cette distinction entre les degrés d'expression gestuelle dans l'expression du professeur permet à l'élève de comprendre d'un seul coup toute question ou consigne. Le professeur doit aussi expliciter ce continuum pour que l'élève puisse dissocier la LSF et la pantomime.

En LSF différée, le débit de LS-vidéos* projetées doit être régulé (y compris au moyen de logiciels permettant de ralentir les vidéos) de sorte que l'élève puisse être mis en mesure de comprendre une bonne partie des informations lors de son premier visionnage*.

Stratégies

La progression de l'élève passe par l'acquisition de stratégies telles que : la formulation d'hypothèses (en lien avec la situation de communication des documents*), le repérage d'indices (linguistiques ou non), l'identification, l'inférence (confrontation d'indices), l'interprétation, etc. En encourageant l'élève à mobiliser l'ensemble de son propre répertoire plurilingue (toutes les langues que l'élève peut pratiquer et auxquelles il est exposé), on lui permet de progresser plus rapidement en compréhension et de consolider sa capacité à opérer des transferts du français écrit à la LSF.

Production

Définition

La production comprend l'expression de la LSF, directe* et différée*. Parmi les situations de production en LSF directe*, l'élève peut être conduit à exécuter des chants signés, exposer, commenter des données ou un événement, etc.

Parmi les activités de production en LSF différée, l'élève peut réaliser des annonces publiques réelles ou fictives, enregistrer des résumés, des synthèses de cours ou des exposés, réaliser des courriels en LS-vidéo*, réaliser des messages créatifs, etc.

Progressivité

Pour qu'elle prenne tout son sens auprès de l'élève, la production en LSF directe* ou différée* doit s'insérer dans une situation de communication qui justifie l'usage de la LSF et l'usage de la LS-vidéo*. L'apprentissage des différentes formes de discours* offre une progression naturelle vers l'autonomie de l'élève, de la répétition à l'expression créative : décrire, raconter, expliquer, argumenter. L'adossement d'une activité de production à une activité préalable de réception permet à l'élève d'opérer des passations, notamment d'unités lexicales et celles de transfert, qui viennent enrichir son expression.

En LSF directe*, la maîtrise de l'expression du visage n'est pas facile chez l'élève. Il convient que, lors d'une activité d'expression corporelle en groupe en chaque début de cours, des exercices permettent d'améliorer l'expressivité faciale, dès la seconde. Cette activité est par ailleurs bénéfique, d'une part pour favoriser la motricité du corps, notamment les bras, les doigts, le buste et le regard, et d'autre part, pour libérer plusieurs parties du corps porteuses de sens que certains élèves sont peu enclins à mobiliser.

La maîtrise de la production en LSF différée consiste à prendre en compte les contraintes principales de réalisation d'une LS-vidéo* (équivalente aux contraintes de l'écrit : destinataire absent, parfois inconnu, exigence formelle accrue, etc.). Elle consolide la confiance en soi de l'élève pour tout ce qui relève de l'expression en LSF. Il est donc important d'avoir recours à des entraînements réguliers, qui peuvent être brefs.

Stratégies

La progression de l'élève passe par l'acquisition de stratégies telles que la répétition, l'adaptation du message, l'explicitation, l'illustration, la correction et l'autocorrection. En s'appuyant sur les connaissances culturelles ou interculturelles qui lui sont propres, l'élève peut plus facilement adapter son discours* à ses interlocuteurs.

Interaction

Définition

En situation d'interaction, l'élève échange sur place (ou à distance) avec un ou plusieurs interlocuteurs suivant un principe de coopération qui rend possible la conversation. L'interaction en LSF directe* se déroule essentiellement sous la forme de discussions formelles ou informelles, débats, interviews, tours de parole, etc.

L'interaction à distance prend de plus en plus d'importance au quotidien avec le développement de nouvelles formes de communication en LS-vidéo différée* (messagerie électronique, réseaux sociaux, etc.), et en LS-vidéo immédiate* (dialogues en ligne, etc.). C'est une opportunité d'utilisation de la LSF dont le professeur peut tirer profit.

Progressivité

Pour être efficace, l'interaction doit se rapprocher le plus possible de situations authentiques et plausibles dans lesquelles l'échange d'informations est une nécessité.

En grammaire, le regard est le premier souci avant de s'exprimer ou écouter visuellement. Ce paramètre crucial nécessite un agencement de la disposition des chaises dans la salle, de sorte que la communication entre élèves et avec le professeur soit aisée.

En LSF directe*, la variation du nombre d'interlocuteurs, l'articulation de l'interaction, la nature et la qualité des informations échangées constituent quelques-unes des pistes pour installer et complexifier l'interaction dans les pratiques pédagogiques.

À distance, le message est reçu dans l'immédiateté, il est éphémère et tributaire des conditions technologiques. Il convient de rappeler que la maîtrise de sa production, en contexte scolaire, s'obtient, entre autres exigences, par l'assimilation raisonnée des règles qui régissent le fonctionnement de la LSF.

Stratégies

En plus des stratégies de réception et de production, il existe des stratégies propres à l'interaction qui sont essentiellement liées à la construction commune du sens : la reprise, la relance, la coopération, l'explicitation, l'illustration, la négociation, etc., jouent par exemple un rôle fondamental. Afin de faciliter l'interaction en binômes ou en groupes sans avoir recours à la voix, il convient de mettre en place deux rangées de chaises disposées à bonne distance les unes des autres.

Formation culturelle et interculturelle

La communication interlinguistique vise une dimension plus profonde : la connaissance de la culture et de l'histoire que véhicule la LSF. Cette dimension de l'apprentissage de la LSF qui associe communication et culture est introduite ou consolidée dès la classe de seconde et tout au long du cycle terminal. Dès son entrée au lycée, l'élève amorce ou poursuit son exploration de l'univers culturel propre à la LSF. La langue visuelle lui permet ainsi d'appréhender un univers potentiellement nouveau et de trouver dans l'écart et la différence avec sa propre culture, un enrichissement qui le construira tout au long de sa vie. La dimension culturelle, indispensable au dialogue entre sourds et entendants participe donc à la formation citoyenne.

L'acquisition progressive de compétences en LSF et la construction des capacités de compréhension, d'expression, de production, d'interaction, s'organisent, en classe de seconde, autour de la thématique *L'art de vivre ensemble* et, en cycle terminal, autour de la thématique *Gestes fondateurs et mondes en mouvement*. Ces thématiques sont identiques à celles des langues vivantes étrangères et régionales et se déclinent en huit axes pour chacune d'entre elles.

La thématique de la classe de seconde se justifie par le changement que constitue l'entrée au lycée. Celle-ci marque une étape décisive au cours de laquelle les élèves élargissent leurs horizons culturels et sociaux avec un plus grand degré d'autonomie. En classe de seconde, il s'agit de problématiser davantage les questions de cohésion sociale et culturelle : le fait d'interroger les relations sociales (rencontres, rapprochements, oppositions, tensions, etc.) est au cœur de la formation en langue des signes.

En déclinant la thématique de *L'art de vivre ensemble* à travers les huit axes, les élèves découvrent que chaque société est un organisme vivant, héritier d'un passé qui contribue à forger son présent et dont les références permettent de mieux comprendre les réalités actuelles. Cette thématique leur permet aussi de se projeter dans un avenir qui mobilise l'imagination, le besoin de créer et le désir d'aller de l'avant.

Au cycle terminal, la thématique *Gestes fondateurs et mondes en mouvement* comporte elle aussi huit axes, qui peuvent être exploités à divers degrés, en respectant l'ancrage culturel propre à la LSF.

Pour chacune des trois années, les professeurs abordent au moins six axes sur les huit de la liste, selon un ordre qu'ils choisissent, chacun d'eux étant envisagé à travers une ou deux séquences. Pour aborder ces axes, on pourra s'inspirer des exemples de problématiques mentionnés *infra* qui les mettent en miroir avec la LSF.

Il serait souhaitable qu'au moins l'une des séquences abordées dans chacune des années du cycle le soit dans deux (voire trois) des langues vivantes étudiées par l'élève (interlangue), afin de mettre en valeur la diversité de l'offre linguistique de l'établissement. La semaine des langues peut constituer un temps particulièrement propice à ce travail conjoint.

SECONDE

Thématique : L'art de vivre ensemble

Axes

1) Vivre entre générations

Les bouleversements démographiques amènent des modifications dans les liens intergénérationnels. La notion de conflit des générations se trouve accrue par la notion de la surdité dans le lien intergénérationnel. En observant celle-ci, on perçoit la nécessité de penser autrement les relations entre les différents stades de la vie, notamment entre les personnes âgées et les (très) jeunes.

- Comment sont envisagés ces liens intergénérationnels dans les sphères d'usage de la langue ? Sur quelles traditions se fondent-ils dans une culture dont la langue a été réprimée puis tolérée et désormais reconnue ? Comment penser et aborder le terme « tradition » dans un contexte passé d'oppression linguistique et sociale ?

- Dans quelle mesure les rapports entre générations se trouvent-ils bousculés, sont-ils réinventés ? Comment construit-on son identité personnelle et collective ? Est-elle transmise de génération en génération, en famille et/ou en société ? Se transmet-elle essentiellement à travers la culture ou bien la langue contribue-t-elle également à structurer l'identité ?
- Comment se font les rencontres et les échanges entre les générations ? Sourds et entendants, quelles différences ? Quels sont les différents schémas familiaux autour de la surdité ? Comment existe la relation entre deux générations consécutives sourdes ou mixtes (sourde et entendante) ?

2) Les univers professionnels, le monde du travail

L'année de seconde est une année charnière où la réflexion sur l'avenir professionnel doit venir confirmer ou interroger l'orientation envisagée. Quels sont les métiers qui émergent en lien avec la LSF ? Quelles sont les professions qui utilisent la LSF ? Travailler avec des personnes sourdes implique-t-il forcément de travailler dans le domaine médico-social ? Peut-on envisager une intégration facile des personnes sourdes dans le monde du travail ? D'une langue des signes à une autre, d'une culture sourde* à une autre, dans quelle mesure les profils, les professions et les conditions d'emploi diffèrent-ils ?

3) Le village, le quartier, la ville

Pour des raisons liées aux codes culturels, les relations de voisinage et/ou de cohabitation prennent des formes différentes selon les cultures. Le village, le quartier, la ville sont des espaces qui sont émotionnellement chargés : on y naît, ou bien on s'y installe, on s'en nourrit et on en part. Le quartier, le village et la ville connaissent des réalités sociologiques différentes, particulièrement pour une personne sourde, qui pourra y connaître la stigmatisation, la protection, l'indifférence, la sympathie...

- De la maison à la ville, comment la variation des cadres de vie d'une personne sourde reflète-t-elle son environnement proche ? Cet environnement doit-il être questionné en termes d'accessibilité avec ses enjeux et ses limites ? Quels lieux pour l'accueil du public sourd en LSF (services municipaux, hôpitaux, etc.) ?
- Quels sont les lieux d'échange en LSF ? En quoi les lieux dédiés à la culture sourde* sont-ils si importants ?
- Peut-on envisager que l'héritage architectural historique constitue une part du patrimoine qui continue de construire l'identité sourde ?

4) Représentation de soi et rapport à autrui

Les apports de la surdité, différence invisible, dans la vie quotidienne peuvent générer des tensions dans la relation de soi aux autres. La LSF n'est pas seulement une autre langue, mais peut aussi représenter un monde et un comportement étrangers, voire étranges.

Dans des sociétés où l'image s'impose de plus en plus, être accepté passe souvent par les codes vestimentaires, les goûts affichés, l'adoption d'un style. Quels sont les éléments symboliques dans la culture sourde* ? Quel regard sur les sourds apportent-ils ? Autrui (le groupe social) joue un rôle parfois décisif dans la perception que l'adolescent peut avoir de lui-même. Qui est sourd ? Qu'est-ce qu'un sourd ? Qui suis-je, moi, à côté d'un sourd ?

5) Sports et société

Le sport permet un accomplissement personnel (santé, bien-être) qui remplit une fonction de socialisation (clubs, équipes). Il permet une affirmation de la compétence physique, mettant le corps du sourd à égalité du corps de l'entendant.

Le sport traverse la société tout entière, des jeux improvisés dans les quartiers aux grandes cérémonies médiatisées. Il rassemble ou divise, il se prête à des moments de liesse collective ou au contraire oppose les supporters les uns aux autres. Le sport renforce le sentiment d'appartenance nationale, mais plus encore, celui d'appartenance à une communauté*.

En quoi le sport fédère-t-il les sourds ? Sport adapté ou adapter le sport ? Comment rendre compte d'une règle du jeu ? Quelles ressemblances et différences avec le sport ordinaire ?

6) La création et le rapport aux arts

Le rapport aux langues signées se consolide à travers les arts (tableaux, poèmes en signes, chants signés, chansignes, *visual vernacular*). Quelle place accorder à l'art dans la vie de tous les jours, entre réception et pratique ? Les arts de la langue des signes provoquent-ils un changement de regard social ? Dans quelle mesure la puissance visuelle du cinéma ou de la vidéo sert-elle la communauté sourde* ? Quelle est la place du court-métrage dans la culture sourde* ? Les influences, l'inspiration, et la production de l'art iconographique décrivent-elles le monde sourd ? Une création spécifiquement sourde existe-t-elle ? Quelles sont les nouvelles formes d'art « typiquement sourdes » ?

7) Sauver la planète, penser les futurs possibles

L'avenir de la planète est un défi partagé par les aires culturelles qui interrogent cette question avec des sensibilités différentes. La préoccupation écologique n'a pas la même ancienneté selon les pays ni la même résonance dans toutes les sociétés. Elle pose la question du rapport à la nature dans chacune des cultures.

Quels sont les moyens de sensibilisation pour les personnes sourdes ? Quelle est la place de la lutte pour le climat et l'environnement au sein de la communauté sourde*, souvent préoccupée par des problématiques d'ordre social ? Sauver la planète s'ajoute à la liste de comportements sociaux à faire évoluer ; à ce titre, les médias sourds se sentent-ils concernés pour transmettre aux sourds la nécessité de la transition écologique ?

8) Le passé dans le présent

La persistance du passé est au cœur même de la perception du présent, et le poids de l'histoire est omniprésent. Cette donnée peut susciter des réactions opposées : le désir de s'opposer aux traditions ou à l'inverse la volonté de les célébrer. Quels sont les héritages de l'histoire des sourds ? Quel est le patrimoine historique pour la culture sourde* et la langue des signes aujourd'hui ? Dans quelle mesure les représentations historiques peuvent-elles être fondatrices et fédératrices de l'identité collective sourde ?

CYCLE TERMINAL

Thématique : Gestes fondateurs et mondes en mouvement

Axes

1) Identités et échanges

Par la rencontre et les échanges, le partage de paroles, de récits et de pratiques, les activités sociales visent à établir, entretenir et renforcer les relations entre les hommes. Se manifestant dans des sphères très différentes – relations amicales ou familiales, activités d'amateurs ou de professionnels, vie associative, échanges internationaux –, les formes de la vie collective invitent à investir ou à inventer des espaces, des projets, des questionnements qui développent les relations sociales et permettent à l'individu de s'intégrer et de se construire. Les élèves réfléchissent aux frontières qui existent au sein d'une société entre groupes différents (entre générations, groupes sociaux, communautés linguistiques, etc.).

- Dans quelle mesure les sourds peuvent-ils constituer un groupe social ? Sur quels éléments peut se fonder l'identité sourde ? Son existence peut-elle être discutée ?
- Quelle place pour une langue des signes internationale et quels en seraient sa frontière et son territoire, si l'on considère le besoin d'une langue et d'une identité pour fuir l'isolement et favoriser le partage ?
- Quel rôle jouent les réseaux sociaux dans le dynamisme de la vie sociale, culturelle et économique de la communauté sourde* ?
- La mondialisation entraîne-t-elle une affirmation de la particularité ou au contraire, modifie-t-elle la particularité individuelle au profit d'une « citoyenneté mondiale » ?

2) Espace privé et espace public

L'espace privé (l'habitation) prend des formes et des dimensions variables et s'ouvre sur l'extérieur (la rue, les regards, les invités, etc.) selon des modalités multiples. Qu'apportent les aides dites techniques à la vie des sourds dans leur habitat ? Comment pourrait-on améliorer les espaces publics dans le quotidien des sourds ? Étudier les différentes configurations d'espaces privés et publics, leur fréquentation et leurs transformations permet de mieux comprendre comment est structurée une société. Par exemple, les femmes ont longtemps été, ou sont encore, cantonnées à la sphère privée ; leur accès à la sphère publique (politique, professionnelle, médiatique, sociale) est un mouvement général qui reste d'actualité. La redistribution des rôles au sein de la famille est une conséquence de cette émancipation.

3) Art et pouvoir

Le pouvoir s'est toujours appuyé sur l'art et les artistes pour être célébré, légitimé ou renforcé.

- L'art permet-il de contester des décisions prises par le pouvoir ? L'art est-il moyen d'expression et de pression ? Le rapport entre art et pouvoir donne lieu à diverses interrogations : l'art est-il au service du pouvoir ? Le pouvoir sert-il l'art ? L'art peut-il être un contre-pouvoir ? L'art est-il une forme d'expression politique ?
- L'art visuel est-il intrinsèquement médium d'exposition à tous, pour être vu, reconnu ? Comment le silence des sourds est-il valorisé artistiquement ? Si l'art estampillé « culture sourde* » devient « un porte-parole » d'une communauté*, cela explique-t-il la lutte pour une meilleure représentation dans les arts et les médias ? Sous quelles formes d'art peut-on parler d'engagement pour la reconnaissance des sourds ?

4) Citoyenneté et mondes virtuels

Les nouveaux espaces virtuels semblent représenter un progrès dans le partage de l'information, l'accès au savoir et la libre expression de chacun, mais le recours massif aux médias numériques conduit cependant à s'interroger sur ses conséquences, tantôt sur le plan individuel tantôt sur le plan collectif.

- Le numérique est-il facteur de démocratisation ? La technologie d'aujourd'hui : enfermement ou évasion ? Comment hiérarchiser l'information ? Comment démêler le vrai du faux ? Comment savoir repérer les vraies sources ?
- Dans un monde numérisé et ultra-connecté qui a profondément changé la nature des rapports humains, comment les rapports du sourd avec l'entendant sont-ils organisés et comment ces relations sont-elles modifiées par le développement du numérique (par exemple, par le biais des sous-titres) ? Dans le cas de la communication à distance entre personnes signantes, les nouvelles technologies et les nouveaux médias numériques évitent-ils leur isolement ou accroissent-ils la concurrence et les tensions ?

5) Fictions et réalités

Les récits, qu'ils soient réels ou fictifs, écrits ou oraux, sont à la base du patrimoine culturel des individus et nourrissent l'imaginaire collectif. L'absence de trace écrite de la langue des signes et la nécessité de la présence physique comme véhicule pour la transmission du corps des récits, réels ou fictifs, ont vraisemblablement généré, fédéré et consolidé la relation humaine.

- Les mondes imaginaires offrent à chacun l'occasion de s'évader de la réalité tout en invitant à une réflexion sur le monde réel : comment la réalité nourrit-elle la fiction et comment, à son tour, la fiction éclaire-t-elle ou fait-elle évoluer la réalité ? La fiction devient-elle réalité utopique, dystopique ou réaliste ?
- Les figures du passé demeurent-elles des sources d'inspiration et de création ? De l'abbé de l'Épée qui transforma l'éducation des sourds en leur apportant la lecture et l'écriture en démultipliant leurs possibilités de relation (ici dans les deux sens du terme : lien et récit), jusqu'à Emmanuelle Laborit, quels personnages marquants dans l'histoire culturelle, et quelles en sont ses évolutions ? Quels sont les éléments de fictions dans l'histoire des sourds qui ont bouleversé la réalité aujourd'hui ? Un monde parfait pour les sourds est-il un mythe ou une possible réalité ?

6) Innovations scientifiques et responsabilité

Le progrès scientifique est à l'origine d'avancées très positives pour l'humanité, mais donne également lieu à de nombreuses interrogations sur certains effets induits concernant, en particulier, l'implantation cochléaire, le dépistage précoce de la surdité et la modification génétique de l'être humain.

- Le savant est-il responsable des usages de ses découvertes ? La vision des innovations que l'homme cherche à transmettre est-elle toujours le reflet de la réalité ? Comment les sociétés peuvent-elles prévenir les dérives liées aux innovations technologiques ?
- Quelles réponses la communauté sourde* apporte-t-elle aux bouleversements technologiques et scientifiques actuels ? Quelles sont les conséquences des évolutions scientifiques pour la communauté sourde* ? Quelle marge de manœuvre possède le citoyen sourd pour faire entendre sa voix ?

7) Diversité et inclusion

Les questions de la diversité et de l'inclusion gagnent à être abordées ensemble, à travers les arts, les sciences, le droit, la géopolitique, la sociologie, mais aussi la langue et la variété de l'expression linguistique. Les langues vivantes jouent un rôle fondamental pour l'insertion et la cohésion sociales dans des sociétés de plus en plus cosmopolites.

- L'inclusion de personnes handicapées est-elle effective ? Quels sont les éléments discriminants et les éléments incluants ? L'autre et ses différences : un frein ou une richesse à mettre en exergue ? Un vrai respect des différences est-il possible ? Le vivre ensemble est-il possible ?
- De la diversité au handicap, du droit à la différence à l'inclusion, quel regard porte la société civile sur les sourds ? Les sourds font-ils partie de la diversité des citoyens aujourd'hui ? Dans quelle mesure les élèves sourds ont-ils accès à l'éducation scolaire ? Quelles sont les limites et les avancées de la LSF dans son propre berceau culturel ?

8) Territoire et mémoire

À travers la notion d'héritage, les histoires individuelles se confondent avec le destin collectif ; ces points de rencontre et de tension entre les histoires personnelles et collectives et l'histoire sont à l'origine de nombreux récits (du roman historique jusqu'au témoignage). Le processus de remémoration des sourds pose la question de la relation complexe entre leur histoire officielle douloureuse et la mémoire de leur solidarité combative.

La LSF, marque linguistique des sourds, a été longtemps dissimulée, car réprimée, mais elle a désormais de beaux jours devant elle.

Comment s'est construit et se transmet l'héritage sourd ? Quels facteurs contribuent à la transmission de l'héritage de la LSF ? Existe-t-il des témoins silencieux dans la mémoire collective de sourds, telle une mise en abyme de l'histoire dans l'histoire ? Quelles sont les figures qui participent à la création d'une identité sourde ?

Organisation de l'enseignement

L'élève qui entreprend l'étude d'une troisième langue vivante manifeste souvent pour celle-ci un intérêt personnel particulier, déterminé par ses acquis scolaires antérieurs, parfois par son histoire familiale, ou par sa curiosité intellectuelle. Dans tous les cas, il s'agit d'apports positifs sur lesquels il convient de s'appuyer : ces acquis scolaires ou extrascolaires ont forgé des compétences linguistiques et culturelles que l'élève peut réinvestir dans l'apprentissage de la troisième langue et des autres langues également.

L'enseignement est organisé dans une perspective de développement des compétences de communication, portant sur une langue usuelle et authentique. Ainsi, il s'inscrit, comme l'enseignement commun de langues vivantes, dans une approche actionnelle et le professeur veille à rendre les élèves autonomes dans l'usage de la langue. Le volume horaire dédié à l'enseignement optionnel de la LSF offre la possibilité d'un travail linguistique approfondi, organisé autour de l'ensemble des activités langagières et selon une démarche progressive en cours d'année et en cours de cycle.

La motivation des élèves de LSF exige des activités variées, nourries dès les premiers cours d'un contenu culturel riche. Ceci permet de les plonger dans un bain culturel afin de comprendre la logique visuelle et tous les paramètres entrant en ligne de compte, par exemple le rôle primordial du regard.

L'enseignement de la LSF doit permettre aux élèves de s'inscrire dans une dynamique d'ensemble. Ils sont incités à augmenter leur temps d'exposition à la langue en dehors des heures de classe : visionnage* de sources en LS-vidéo* grâce aux outils nomades (smartphones, tablettes). Au lycée, l'usage raisonné des outils et ressources numériques accroît l'exposition à la LSF et multiplie les opportunités d'entraînement à la communication. Chaque professeur contribue, à sa mesure, à la mise en œuvre et à l'enrichissement du projet d'établissement (voyages, rencontres avec des élèves sourds, échanges à distance grâce à l'utilisation d'une application de communication instantanée avec des personnes signantes, sorties culturelles en LSF, etc.). En parallèle, le professeur encourage la pratique immersive en dehors de la classe en veillant à la valoriser par des activités en LSF directe* telles que la découverte de cafés-signes, concerts en chant signe, poésies en signes, concours d'éloquence, ou bien encore l'animation d'un stand lors d'une opération portes ouvertes, etc. Il est possible de proposer un choix d'activités d'immersion en LSF en fonction des différents profils et niveaux de compétences. Lorsque cela est possible dans un établissement, l'animation d'ateliers de chants signes peut être assurée par des locuteurs signants. À cela s'ajoute la possibilité de faire venir un ou des locuteurs signants : pair(s) sourd(s) ou représentant(s) associatif(s) ou autre(s) personne(s) dans un cadre précis.

En classe, le professeur privilégie la mise en place de projets autour de scénarios pédagogiques qui articulent les entraînements, les contextualisent et aboutissent progressivement à des productions en LSF directe* ou différée* (simulations et jeux de rôles, résumés, comptes rendus, exposés, débats...). Le professeur s'attache à mettre l'élève en action et l'encourage à prendre des initiatives à travers les activités proposées. Certains scénarios peuvent faire l'objet d'une diffusion dans le cadre du lycée par l'intermédiaire du journal, du centre de documentation et d'information, de l'environnement numérique de travail (ENT), ou du site Internet de l'établissement.

En outre, la diversité des formes de travail (individuel, binômes, en groupes, en classe entière) favorise les apprentissages, de sorte que la moitié de la durée du cours soit consacrée à l'expression de chaque élève. Cela donne du sens au projet de la classe, tout en contribuant à rythmer les séances.

La LSF demande une concentration visuelle importante et tout décrochage peut conduire à perdre le fil du discours*. Une « pause visuelle » doit s'opérer au bout d'une heure dans l'hypothèse où la séance dure deux heures.

Pour ce qui est du lexique et de la mémorisation des unités lexicales, facteur important pour la communication, il convient de s'attarder sur certains signes complexes n'exprimant pas une iconicité directe, souvent synonymes de difficultés de mémorisation chez l'élève. Le professeur doit, de fait, expliquer, dans la mesure du possible les unités lexicales et leurs paramètres de formation ainsi que leurs racines lexicales. Il est, par ailleurs, important que les nouvelles unités lexicales soient répétées plusieurs fois, que le professeur vérifie leur bonne exécution de la part de l'élève et qu'elles fassent l'objet d'une trace systématique pour être revues ultérieurement.

Place du numérique

Les outils numériques et les projets « Bring you own device/Appportez votre équipement personnel de communication » (BYOD/AVEC) élargissent les possibilités de pratiquer la langue et facilitent le travail collaboratif tant dans l'établissement qu'en dehors de celui-ci. Ils contribuent à renforcer les compétences des élèves et représentent un atout pour la différenciation pédagogique. Au-delà de la richesse des ressources documentaires d'archives ou d'actualité mises à disposition, ces outils permettent de mettre en relation des interlocuteurs issus de toute la France via la plateforme de visioconférence, les forums d'échanges, les messageries électroniques, etc. Par ailleurs, grâce aux tableaux numériques, aux classes mobiles, aux laboratoires multimédias, aux espaces numériques de travail, le numérique permet au professeur d'apporter des réponses pédagogiques adaptées aux besoins des élèves.

Il importe de veiller à ce que l'usage du numérique ne représente pas une fin en soi, mais apporte un réel bénéfice à l'apprentissage. Il doit être raisonné et s'accompagner d'une éducation appropriée aux médias avec l'aide possible des professeurs documentalistes.

Les supports

Au quotidien, le professeur sélectionne des documents* authentiques de toute nature (supports vidéo, iconographiques, textuels) qui peuvent s'inscrire dans des champs disciplinaires variés (littérature, art, histoire, géographie, sociologie, sciences, etc.). La mise en regard croisée de ces supports permet à l'élève d'appréhender un sujet de manière de plus en plus complexe et nuancée. Une peinture peut éclairer un discours en LSF, une bande dessinée peut expliciter un discours littéraire en LSF, un poème en LSF peut entrer en résonance avec une photographie, etc.

La confrontation de différents éléments (époques, approches, etc.) constitue une démarche propice à l'enrichissement de la langue et de la pensée. L'élève est invité à prendre du recul pour alimenter sa réflexion personnelle et développer ses compétences d'expression. L'art visuel et la littérature sourde* offrent un accès privilégié à la compréhension de la culture sourde*. Il est souhaitable de ne pas se limiter à des documents* informatifs, mais d'élargir à des documents de fiction, des extraits de théâtre en LSF, des poèmes en LSF, des chants signes, des fragments d'humour sourd, etc., afin de développer la culture humaniste, l'imagination et la créativité des élèves.

Le croisement des disciplines : un levier pour l'apprentissage des langues

Chaque élève a un rapport personnel, lié à son histoire familiale et scolaire, à plusieurs langues. Cette richesse linguistique est une donnée de départ précieuse pour l'approfondissement de ces langues ou l'apprentissage d'autres langues. En outre, l'apprentissage simultané de plusieurs langues vivantes (LVA-LVB-LVC ou LSF) permet des croisements, des transferts et d'autres stratégies d'appropriation.

Le français offre des repères précieux dans le domaine de la description grammaticale ; il facilite ainsi par comparaison la compréhension des mécanismes linguistiques dans la LSF. Le recours au français écrit n'apparaît donc pas comme une entrave à la maîtrise de la LSF, mais comme une aide. Outre l'emploi de l'écrit, l'alphabet manuel (la dactylogogie) peut être utilisé, mais uniquement pour des noms propres.

Tableaux des descripteurs des activités langagières

Tableau synthétique des descripteurs de **la réception**

En attente de recevoir le tableau concernant les langues des signes en version française émanant du Conseil de l'Europe

Tableau synthétique des descripteurs de **la production**

En attente de recevoir le tableau concernant les langues des signes en version française émanant du Conseil de l'Europe

Tableau synthétique des descripteurs de l'interaction

Pré A1	A1	A2	B1
<p>Interagir. Peut poser des questions et répondre à des questions sur lui-même, en utilisant des formules toutes faites courtes et en comptant sur les gestes.</p>	<p>Peut prendre part à une conversation simple de nature factuelle et sur un sujet prévisible. Peut présenter quelqu'un et utiliser des expressions élémentaires de salutation et de congé. Peut échanger sur ses goûts si on s'adresse à lui clairement et lentement.</p>	<p>Peut généralement participer à une discussion si elle se déroule lentement, échanger des opinions, comparer, exprimer son accord ou son désaccord sur des questions du quotidien dans un langage simple en faisant répéter ou reformuler de temps en temps.</p>	<p>Peut aborder une conversation en langue standard clairement signée, sur un sujet familier bien qu'il lui soit parfois nécessaire de faire répéter certains signes ou expressions et même s'il peut parfois être difficile à suivre lorsqu'il essaie formuler exactement ce qu'il aimerait dire (expression de sentiments, comparaison, opposition).</p>
	<p>Peut comprendre les questions et instructions formulées lentement ainsi que des indications brèves et simples. Peut demander quelque chose à quelqu'un ou le lui donner.</p>	<p>Peut se débrouiller dans des situations courantes de la vie quotidienne (se renseigner ou fournir des informations) en utilisant un répertoire de signes et expressions simples.</p>	<p>Peut échanger avec une certaine assurance en donnant un grand nombre d'informations factuelles sur des sujets familiers (prendre une décision, formuler une opinion, poser des questions supplémentaires).</p>
	<p>Peut répondre, dans un entretien, à des questions personnelles simples posées très lentement et clairement dans une langue directe et non idiomatique.</p>	<p>Peut mener une conversation à distance (applications numériques de communication instantanée) avec des amis, répondre à des questions simples et réagir lors d'un entretien sur des sujets familiers à condition de pouvoir faire clarifier certains points si besoin.</p>	<p>Peut prendre part à des conversations simples à distance (applications numériques de communication instantanée) de façon prolongée tout en prenant quelques initiatives, mais en restant très dépendant de l'interlocuteur.</p>
<p>Interagir : Peut produire des messages simples de salutation en ligne, en utilisant des expressions toutes faites simples.</p>	<p>Peut produire un message en LS-vidéo court et très simple (par exemple un message sur application nomade) à des amis pour leur donner un renseignement ou leur poser une question : par ex. où il est allé, à quelle heure il compte revenir.</p>	<p>Peut transmettre et recevoir par LS-vidéo des informations personnelles habituelles, échanger des renseignements courants par LS-vidéo.</p>	<p>Peut transmettre à des personnes fréquentées dans la vie quotidienne une information simple et immédiatement pertinente en communiquant de manière compréhensible les points qui lui semblent importants.</p>
	<p>Peut produire des messages et des publications personnelles en ligne très simples à l'aide d'un outil support de vocabulaire. Peut réagir très simplement, en ligne, positivement ou négativement à des publications simples et à des commentaires à l'aide d'expressions apprises.</p>	<p>Peut gérer des échanges simples en ligne, poser des questions, répondre, commenter de façon simple (des publications), échanger des idées à condition de n'avoir qu'un seul interlocuteur à la fois et en ayant recours si besoin à des outils support de vocabulaire.</p>	<p>Peut contribuer à une discussion en ligne sur un sujet familier pour faire part d'expériences à condition de pouvoir utiliser des outils en ligne pour combler des lacunes linguistiques. Peut publier à titre personnel même si des lacunes lexicales entraînent des répétitions et des difficultés de formulations.</p>

Glossaire des termes utilisés

Dénomination	Définition	
Langue des signes	Langue des signes, considérée indépendamment des formes nationales, par opposition aux langues vocales.	
Langue des signes française	Langue des signes pratiquée par les sourds français, comme langue première. Elle peut être utilisée, comme langue seconde, par les entendants.	
Communauté / Communauté sourde	Pour définir une communauté, les critères prennent en compte les caractéristiques les plus communes aux différentes communautés et minorités culturelles. Selon Y. Cantin, la communauté sourde en comporte sept : caractéristique physique ; expérience d'une inégalité de traitement ; pratique de l'endogamie ; sentiment d'appartenance à un groupe ; adhésion non volontaire ; communauté urbaine et attachement à la langue de la communauté.	
Culture sourde	Ensemble de représentations, de savoirs, de pratiques, de règles sociales, de comportements et de valeurs propres à la communauté sourde et à ses proches, qui communiquent avec une langue des signes et partagent des références, des lieux associatifs et des habitudes communs. La LS est un des piliers de la culture sourde.	
Dénomination	Définition	Correspondance approximative pour une langue vocale
LSF directe	Langue des signes française considérée comme langue orale et en contexte de communication directe entre deux ou plusieurs interlocuteurs.	Discours oral
LS-vidéo	Document vidéo en LS. Il peut s'agir d'un enregistrement d'une communication en face à face ou d'un enregistrement en vue d'une communication différée (interlocuteur absent ou inconnu).	Discours oral enregistré ou écrit
LS-vidéo directe	Enregistrement d'un discours en langue des signes en face à face in situ (face à la caméra ou non).	Discours oral enregistré
LS-vidéo immédiate	Communication directe (enregistrée ou non) à distance entre deux ou plusieurs interlocuteurs par le biais d'une application de vidéoconférence.	Communication téléphonique entre deux ou plusieurs personnes
LS-vidéo différée ou LSF différée	Enregistrement d'un discours structuré en langue des signes face à la caméra.	Discours écrit
Énoncé	Élément linguistique constitué par une suite d'unités sémantiques en langue des signes, délimitée par deux courts laps de temps (marque de formes de main neutres ou insignifiantes, de clin d'œil).	Phrase
Discours (signé)	Énoncé d'un genre donné (récit, description, exposé, compte rendu, argumentation...) produit en face à face ou en différé.	Discours oral ou écrit
Littérature sourde	Œuvre originale créée en langue des signes (non issue du patrimoine entendant), marquée par des préoccupations esthétiques ou culturelles. Il peut s'agir d'une œuvre enregistrée en LS-vidéo ou d'une performance en direct.	Texte littéraire
Document en LS	Document intégrant plusieurs médias (sous-titrage, texte, image et tableau...) sur un support vidéographique ou de présentation, dans lequel la langue des signes est prépondérante. Possibilité de faire des rapprochements entre les médias.	Document composite écrit ou multimédia : texte + image, texte + image + son
Lecture ou lire	Regarder une LS-vidéo sans maniement des outils de lecture permettant de faire une pause, de ralentir ou revenir en arrière...	Lire un texte en continu
Visionnage ou visionner	Regarder une LS-vidéo avec maniement des outils de lecture : arrêt sur image, variation de vitesse de lecture, répétition, etc.	Lire en opérant des arrêts, relectures, etc.

Personnels

Inspection générale de l'éducation, du sport et de la recherche**Composition de la commission administrative paritaire compétente**

NOR : MENI2029774A

arrêté du 8-10-2020

MENJS - MESRI - IGESR

Par arrêté du ministre de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports et de la ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation en date du 8 octobre 2020,

Sont nommés, à compter du 2 octobre 2020 et pour la durée du mandat restant à courir, les représentants de l'administration à la commission administrative paritaire compétente à l'égard du corps de l'inspection générale de l'éducation, du sport et de la recherche :

En qualité de représentants titulaires,

Caroline Pascal, cheffe de l'inspection générale de l'éducation, du sport et de la recherche ;

Marie-Anne Lévêque, secrétaire générale du ministère de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports et du ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation ;

Vincent Soetemont, directeur général des ressources humaines du ministère de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports et du ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation.

En qualité de représentants suppléants,

Édouard Geffray, directeur général de l'enseignement scolaire du ministère de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports ;

Anne-Sophie Barthez, directrice générale de l'enseignement supérieur et de l'insertion professionnelle du ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation ;

Jean-Benoît Dujol, délégué interministériel à la jeunesse, directeur de la jeunesse, de l'éducation populaire et de la vie associative du ministère de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports.

Sont nommés, à compter du 2 octobre 2020 et pour la durée du mandat restant à courir, les représentants élus du personnel à la commission administrative paritaire compétente à l'égard du corps de l'inspection générale de l'administration de l'éducation nationale et de la recherche :

En qualité de représentants titulaires,

Au titre du grade de l'inspection générale de l'éducation, du sport et de la recherche de première classe :

Pascale Costa - APIGAENR-APIGEN-APIGJS ;

Françoise Boutet-Waïss - SGEN-CFDT.

Au titre du grade de l'inspection générale de l'éducation, du sport et de la recherche de deuxième classe :

Émilie-Pauline Gallié - APIGAENR-APIGEN-APIGJS.

En qualité de représentants suppléants,

Au titre du grade de l'inspection générale de l'éducation, du sport et de la recherche de première classe :

Magali Clareton - APIGAENR-APIGEN-APIGJS ;

Christophe Lavialle - SGEN-CFDT.

Au titre du grade d'inspecteur général de l'administration de l'éducation nationale et de la recherche de deuxième classe :

Guillaume Tronchet - APIGAENR-APIGEN-APIGJS.

Personnels

Mouvement

Mise à disposition de la Polynésie française des personnels enseignants du 1er degré spécialisés - rentrée d'août 2021

NOR : MENH2025673N

note de service du 27-10-2020

MENJS - DGRH B2-1

Texte adressé aux recteurs et rectrices d'académie ; aux vice-recteurs ; aux inspecteurs et inspectrices d'académie-directeurs et directrices académiques des services de l'éducation nationale ; au chef de service de l'éducation de Saint-Pierre-et-Miquelon

Références : loi organique n° 2004-192 du 27-2-2004 ; décret n° 85-986 du 16-9-1985 ; décret n° 96-1026 du 26-11-1996 ; décret n° 96-1028 du 27-11-1996 ; convention n° 99-16 du 22-10-2016

La note de service n° 2019-165 du 18-11-2019 est abrogée.

La présente note de service a pour objet d'indiquer les modalités de dépôt et de traitement des candidatures des personnels enseignants spécialisés du premier degré à une mise à disposition de la Polynésie française pour la rentrée scolaire d'août 2021.

Les fonctionnaires de l'État précités sont mis à disposition de la Polynésie française, par dérogation aux articles 41 et 42 de la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'État. Ils demeurent régis par les dispositions légales et réglementaires qui leur sont applicables.

Les personnels enseignants spécialisés du premier degré, mis à la disposition du Gouvernement de la Polynésie française, restent placés sous l'autorité hiérarchique du ministre de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports et de son représentant, le vice-recteur de la Polynésie française. La gestion de leur carrière demeure néanmoins de la seule compétence de leur direction des services départementaux de l'éducation nationale (DSDEN) d'origine.

Ils exercent leur mission d'enseignement sous la responsabilité du ministre chargé de l'éducation en Polynésie française. Ils sont affectés sur des postes précis.

La Polynésie française bénéficie d'une compétence générale en matière d'organisation des enseignements. Les écoles dans lesquelles ces personnels remplissent leurs missions relèvent de cette compétence. Ces personnels sont rémunérés par le vice-rectorat sur le budget du ministère de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports.

Tous les personnels enseignants spécialisés du premier degré peuvent faire acte de candidature afin d'obtenir une mise à disposition (MAD) en Polynésie française.

En outre, en application de l'article 12 bis de la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires et du décret n° 96-1026 du 26 novembre 1996 susvisé, un agent détaché dans un corps ne peut être accueilli en Polynésie française par la voie d'une MAD. L'agent devra réintégrer son corps d'origine ou bien intégrer son corps d'accueil avant de demander une MAD auprès de la Polynésie française.

I - Conditions de recrutement

Peuvent faire acte de candidature les instituteurs et professeurs des écoles spécialisés titulaires du CAEI/Capsais/Capa-SH/Cappei, y compris ceux ayant déposé une candidature à un poste en Nouvelle-Calédonie.

Les personnels ayant déjà exercé leurs fonctions dans une collectivité d'outre-mer ne peuvent déposer une nouvelle candidature qu'à l'issue d'une affectation d'une durée minimale de deux ans hors de ces collectivités.

La candidature des personnels enseignants actuellement en poste à l'étranger, ou réintégrés depuis moins de deux ans, ne sera examinée qu'en tant que de besoin. De même, les dossiers des candidats qui ont déjà obtenu une MAD en Polynésie française ne seront pas prioritaires.

L'attention des candidats est appelée sur le fait qu'ils peuvent, simultanément, solliciter un changement de département et présenter une demande d'affectation en Polynésie française au titre de la même année. En cas d'obtention de la mutation, le bénéfice du changement de département reste acquis ; le département d'accueil est dès lors compétent pour apprécier de l'opportunité, compte tenu des nécessités de service, d'émettre un avis favorable ou non à la demande de départ.

II - Dépôt des candidatures

Le dossier est téléchargeable à l'adresse : www.education.gouv.fr/Siat

III - Transmission des dossiers

Les agents déposent leur dossier téléchargé, exclusivement par voie dématérialisée, sur l'application MAD accessible à l'adresse suivante <http://mad.ac-polynesie.pf>, et disponible *du 30 novembre 2020 à 7 heures, heure de Paris, au 11 décembre 2020 à minuit, heure de Paris.*

Ce dossier sera complété, signé par l'agent, visé par son supérieur hiérarchique direct et par l'inspecteur d'académie - directeur académique des services de l'éducation nationale qui exprimeront un avis motivé sur la candidature ainsi que leur appréciation sur la manière de servir de l'intéressé(e). Les personnels en disponibilité au moment du dépôt de leur candidature doivent transmettre leur dossier par l'intermédiaire du chef d'établissement ou de service de leur dernière affectation.

Le dossier est accompagné des pièces justificatives nécessaires à son étude et rappelées dans cette application, en l'occurrence :

- 1 - la fiche de synthèse du dossier de l'agent, à réclamer auprès de la division des personnels enseignants de la direction des services départementaux de l'éducation nationale dont il dépend,
- 2 - le dernier rapport d'inspection ou compte-rendu de rendez-vous de carrière,
- 3 - la copie du diplôme (CAEI/Capsais/Capa-SH/Cappei),
- 4 - le dernier arrêté d'avancement d'échelon,
- 5 - une lettre de l'agent décrivant ses motivations pour rejoindre la Polynésie française.

L'attention des agents est attirée sur le fait qu'un dossier incomplet ne pourra être validé. De même, un dossier comportant des pièces différentes de celles demandées ne sera pas traité.

Aucune demande transmise hors délai ni aucun dossier papier transmis par voie postale ne seront pris en compte.

IV - Procédure de sélection et notification aux candidats retenus

Le vice-recteur de la Polynésie française notifiera au ministre polynésien chargé de l'éducation la liste des candidats au mouvement pour la Polynésie française le 1er février 2021. Ce dernier choisira parmi les agents ayant candidaté ceux qu'il souhaite voir mis à sa disposition par le ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports. Ce choix est fait dans le respect des dispositions réglementaires en vigueur et sur le fondement d'éléments d'appréciation conformes à l'intérêt du service public de l'éducation en Polynésie française.

La liste des candidats retenus sur des postes précis sera communiquée par les services territoriaux au vice-recteur de la Polynésie française, au plus tard le 1er mars 2021. Ce dernier se chargera de vérifier la conformité de la procédure suivie, d'effectuer un premier « contrôle réglementaire » de l'ensemble des dossiers et de notifier aux intéressés la proposition d'affectation formulée par les autorités éducatives locales.

Les agents dont la candidature a été retenue communiquent, au vice-rectorat, via l'application MAD, soit leur accord accompagné obligatoirement d'un certificat médical d'aptitude à exercer en outre-mer, soit leur refus, impérativement avant le 10 mars 2021.

Le vice-recteur transmettra cette liste aux services de la DGRH, une fois que les agents retenus auront accepté cette proposition d'affectation issue de la mise à disposition.

À l'issue de cette procédure, les intéressés recevront, du bureau DGRH B 2-1, un arrêté de mise à disposition auprès de la Polynésie française indiquant leur école ou établissement d'affectation.

V - Observations et informations complémentaires

1 - Durée de la mise à disposition

En application du décret n° 96-1026 du 26 novembre 1996, **la durée de la mise à disposition de la Polynésie française est limitée à deux ans et renouvelable une seule fois.**

Dans le cas d'un éventuel renouvellement de séjour, la mutation interne n'est envisageable que de manière exceptionnelle et en considération de l'intérêt du service.

2 - Prise en charge des frais de changement de résidence

Le décret n° 98-844 du 22 septembre 1998 modifié conditionne la prise en charge des frais de changement de résidence **à une durée minimale de cinq années de services dans l'ancienne résidence administrative** ; le décompte des cinq années de service s'apprécie à l'issue de la dernière affectation en outre-mer obtenue par l'agent. Les agents ne disposant pas de l'autorisation de voyage aux États-Unis (Esta), indispensable pour le transit par Los Angeles, recevront un billet d'avion qui suivra un autre trajet ; leur attention est appelée sur le fait que le surcoût de ce trajet par rapport au vol classique transitant par Los Angeles sera à leur charge. Il est donc vivement recommandé de se procurer cette autorisation (démarche en ligne simplifiée).

Des informations complémentaires sont mises en ligne sur le site Internet du vice-rectorat de la Polynésie française qui

peut être consulté à l'adresse suivante : www.monvr.pf

VI - Démarches à accomplir avant le départ

- Faire établir **un certificat médical délivré par le médecin généraliste référent attestant de l'absence de contre-indication à un séjour dans cette collectivité d'outre-mer.**

Il devra être déposé exclusivement par voie dématérialisée sur l'application MAD.

- Faire établir **un certificat de cessation de paiement du traitement et un certificat attestant de l'arrêt du versement des prestations familiales.** Il est demandé en outre d'apporter les certificats de scolarité des enfants qui restent en France ou les faire envoyer dès que possible.

La direction générale de l'éducation et des enseignements du ministère chargé de l'éducation en Polynésie française pourra également renseigner les candidats ou les personnels nouveaux arrivants sur la mise en œuvre des enseignements sur ce territoire à l'adresse suivante :

DGEE, BP 5362, 98716 Pirae, Tahiti, Polynésie française

Site Internet : <http://www.education.pf>

Pour le ministre de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports, et par délégation,
Le directeur général des ressources humaines,
Vincent Soetemont

Mouvement du personnel

Nomination

Représentants du personnel, des représentants de la Mutuelle générale de l'éducation nationale et des membres de l'administration à la commission nationale d'action sociale : modification

NOR : MENH2027634A

arrêté du 19-10-2020

MENJS - DGRH C1-3

Vu arrêté du 7-3-2013 modifié ; arrêtés du 3-1-2019 et du 19-3-2019

Considérant le courriel adressé par la secrétaire nationale de l'Unsa-Éducation du 27-9-2020

Article 1 - L'article 1 de l'arrêté du 19 mars 2019 susvisé, fixant la liste nominative des représentants du personnel à la commission nationale d'action sociale, est modifié ainsi qu'il suit :

Au titre de l'Unsa-Éducation

- En qualité de représentant titulaire :

Au lieu de : Saïda Bouftas

Lire : Karine Avvenenti

- En qualité de représentant suppléant :

Au lieu de : Éric d'Alesandro

Lire : Thierry Mercier

Article 2 - Le directeur général des ressources humaines est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Bulletin officiel de l'éducation nationale.

Fait le 19 octobre 2020

Pour le ministre de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports, et par délégation,
Le directeur général des ressources humaines,
Vincent Soetemont

Mouvement du personnel

Nomination

Secrétaire générale de l'académie de Strasbourg

NOR : MENH2029815A

arrêté du 30-10-2020

MENJS - DGRH E1-2

Par arrêté du ministre de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports en date du 30 octobre 2020, Claudine Macresy Duport, attachée d'administration de l'État hors classe, est nommée dans l'emploi de secrétaire générale de l'académie de Strasbourg (groupe II), pour une période de quatre ans, du 9 novembre 2020 au 8 novembre 2024, comportant une période probatoire d'une durée de six mois.